



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

13^e séance plénière

Vendredi 26 septembre 1997, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

La séance est ouverte à 10 h 10.

**Allocution de Sa Majesté le Roi Mswati III,
Chef d'État du Royaume du Swaziland**

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Ce matin, l'Assemblée générale entendra tout d'abord une allocution du Chef d'État du Royaume du Swaziland.

Sa Majesté le Roi Mswati III, Chef d'État du Royaume du Swaziland, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur, au nom de l'Assemblée générale de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Chef d'État du Royaume du Swaziland, Sa Majesté le Roi Mswati III et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Roi Mswati III (*interprétation de l'anglais*) : J'apporte du Royaume du Swaziland les chaleureuses salutations et les meilleurs vœux de Sa Majesté l'Indlovukazi, du Gouvernement et de toute la nation swazie à nos amis et aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Monsieur le Président, au nom du Royaume du Swaziland, permettez-moi de vous féliciter très sincèrement de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session. Nous sommes persuadés que

vos sagesse, votre expérience et vos qualités de diplomate qui vous ont conduit à cette fonction sont un gage de succès dans l'examen des nombreuses questions de la session.

Le Swaziland voudrait également féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail, qui a présidé avec grande compétence les débats de la cinquante et unième session.

Le Royaume du Swaziland tient à ce qu'il soit pris acte de sa profonde gratitude envers M. Boutros Boutros-Ghali pour les travaux qu'il a réalisés au cours de son mandat de Secrétaire général. De nombreuses choses ont été accomplies pendant les cinq années au cours desquelles M. Boutros Boutros-Ghali a dirigé l'Organisation et le monde entier lui doit une grande dette de reconnaissance.

Nous tenons en outre à souhaiter la bienvenue à notre nouveau Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui, au cours de sa première année, a démontré qu'il avait la vision et les qualités nécessaires pour faire entrer notre Organisation dans le XXI^e siècle. Nous tous en Afrique sommes fiers de ce qu'il a pu réaliser en si peu de temps.

L'un des principaux défis que doit relever notre Secrétaire général est la réforme de l'Organisation des Nations Unies pour en faire une Organisation, économique, responsable, crédible, bien gérée et pleinement représentative.

Le Swaziland a accordé un appui sans réserve au premier volet des propositions présentées par le Secrétaire général. Nous avons en particulier appuyé les différentes initiatives visant à réduire les coûts administratifs pour renforcer l'efficacité des programmes de développement sur le terrain. Nous espérons que les intérêts de ceux qui seront affectés par ces compressions nécessaires ont été soigneusement pris en considération.

Nous nous sommes également félicités du deuxième volet des réformes annoncé au mois de juillet et une fois de plus nous appuyons les propositions du Secrétaire général concernant la réforme économique et sociale, la coopération pour le développement, l'aide humanitaire et les droits de l'homme.

Nous estimons que l'allocution prononcée par le Secrétaire général lors de la première séance du débat général était bien dans la note d'un sage optimisme. L'Assemblée générale a maintenant la responsabilité de la démarche courageuse du Secrétaire général et le Royaume du Swaziland exhorte tous les États Membres à apporter leur appui aux propositions afin que les réformes puissent aller de l'avant.

L'un des domaines de la réforme qui aura de grandes répercussions sur la transparence et l'obligation redditionnelle du processus de prise de décisions des Nations Unies est la question de la composition et de l'élargissement du Conseil de sécurité, en particulier la nécessité pour le monde en développement d'être mieux représenté parmi les membres permanents.

Le Royaume du Swaziland appuie sans réserve la dernière position commune africaine qui, entre autres, demande que la composition du Conseil de sécurité soit basée sur une formule d'égalité géographique, qu'elle soit régionale ou continentale. Cela permettrait au Conseil d'être plus démocratique et de garantir que tous les Membres aient le sentiment d'être équitablement et également représentés au sein de l'organe le plus influent de notre Organisation.

L'Afrique estime que le continent devrait obtenir au moins deux sièges permanents qui auraient pleinement le droit de vote et de veto pour représenter les vues et les préoccupations des 51 autres pays. Ces deux sièges permanents seraient pourvus grâce au mécanisme conçu par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) suivant la pratique traditionnelle établie et en vigueur.

La question des finances se situe au coeur du débat sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies. La plupart

des réformes lancées par le Secrétaire général visent à rendre l'Organisation plus économique et plus responsable afin de permettre à une partie plus importante de nos finances d'être allouée aux programmes sur le terrain. Il s'agit d'une initiative nécessaire et qui arrive à point nommé, méritant ainsi l'appui le plus ferme de tous les États Membres.

Ces réformes justifient également que tous les États Membres s'engagent de nouveau à être à jour de leurs contributions. Le Royaume du Swaziland a toujours maintenu sa bonne tradition en s'acquittant dûment de ses obligations financières envers l'ONU. Nous nous engageons à faire de notre mieux pour qu'il en soit toujours ainsi et nous demandons instamment à tous les États Membres de faire preuve de la même confiance dans notre Organisation et de l'appuyer.

Le Royaume du Swaziland tient également à exprimer sa reconnaissance à M. Ted Turner pour l'extraordinaire confiance qu'il a manifesté dans notre Organisation. Cet acte de générosité du secteur privé reflète un nouvel optimisme à l'égard de l'ONU et nous demandons à tous ceux qui disposent de ressources de suivre l'exemple de M. Ted Turner.

Les différentes initiatives visant à réduire le nombre d'armes et d'ogives nucléaires et à limiter leur prolifération ont fait naître des espoirs pour la future stabilité du monde.

Le Royaume du Swaziland félicite notamment les États-Unis d'Amérique et la Russie pour leur engagement en faveur des programmes relatifs aux Pourparlers sur la réduction et la limitation des armes offensives stratégiques (START), dont la mise en oeuvre contribuera notablement à mettre en place un monde plus pacifique pour les générations futures.

Nous sommes également encouragés par l'appui mondial au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à la Convention sur les armes chimiques, deux documents qui ont été signés par le Royaume des Eswatini.

Toutes ces initiatives indiquent nettement que presque tous les pays s'engagent réellement à promouvoir la paix et la sécurité internationales. Nous appuyons pleinement la proposition faite par le Secrétaire général de créer un nouveau Département du désarmement et de la réglementation des armements en tant qu'ajout nécessaire à l'Organisation.

Le Royaume du Swaziland continue d'appuyer toutes les mesures visant à aboutir à une interdiction totale de la

production, de l'emploi et de la vente de tous les types de mines terrestres. Nous avons participé aux récentes négociations d'Oslo sur les mines terrestres antipersonnel et nous nous sommes félicités de la signature du traité.

Nous regrettons cependant que tous les pays n'ont pu être parties au traité, tout en comprenant leurs motivations. Nous espérons sincèrement qu'un moyen pourra bientôt être trouvé pour parvenir à un accord universel sur cette question humanitaire cruciale.

À la suite de périodes d'instabilité sur nos frontières, nous avons nous-mêmes fait l'expérience de la terreur des mines terrestres, et nous compatissons vivement avec ceux qui ont subi les souffrances qu'elles infligent. Nous avons également suivi avec beaucoup d'admiration les efforts déployés par la regrettée Diana, Princesse de Galles, pour mieux faire comprendre au monde les horreurs de ces engins de guerre qui frappent aveuglément. C'est pourquoi nous appelons tous les États Membres à appuyer les initiatives visant à mettre définitivement fin à la menace que présentent tous les types de mines terrestres.

Le Royaume du Swaziland est très préoccupé par la situation au Moyen-Orient et notamment par les relations tendues entre les peuples israélien et palestinien. Le climat de réconciliation et d'espoir qui avait été créé par l'Accord de paix d'Oslo a fait place à la suspicion et à la crainte. Il est clair que la communauté internationale doit continuer à appuyer l'initiative de paix comme étant la seule voie à suivre pour aller de l'avant et à tout faire pour ramener les deux parties à la table des négociations sur la base de la confiance mutuelle.

Le Royaume du Swaziland appuie les efforts déployés par tous ceux qui s'efforcent de parvenir à un déblocage dans ce domaine. Nous demandons au Gouvernement israélien et à l'Autorité palestinienne, pour le bien de leurs peuples, de trouver un moyen de sortir de cette impasse apparente et de revenir à l'esprit de compromis qui a prévalu au cours des négociations d'Oslo, et qui a fait miroiter l'espoir d'une paix durable.

Le Royaume du Swaziland a été encouragé par les derniers événements survenus en Irlande du Nord, avec la tenue des pourparlers auxquels ont participé tous les partis sur l'avenir de cette province troublée. Nous félicitons les Gouvernements britannique et irlandais de leur détermination à faire participer toutes les parties prenantes aux négociations, et nous demandons à tous les intéressés de déployer tous les efforts possibles pour faire en sorte que ces négociations aboutissent à une paix et une stabilité durables.

Le continent africain continue de connaître des situations d'instabilité et de conflit qui ont des conséquences regrettables pour tous ceux d'entre nous qui l'appelons notre patrie. Au cours des 12 derniers mois nous avons vu des crises en Sierra Leone, au Congo et aux Comores, et la persistance de problèmes dans de nombreuses régions et de nombreux pays tels que la région des Grands Lacs, la corne de l'Afrique et l'Angola. Le Royaume du Swaziland prie pour les millions de personnes prises au piège de la violence causée par ces situations d'instabilité sur notre continent bien-aimé, et il continue d'appuyer les efforts visant à parvenir à des solutions pacifiques.

En même temps, nous saluons un certain nombre d'événements encourageants survenus sur le continent, dans des pays tels que le Libéria, où les efforts déployés depuis des années par les Nations Unies pour parvenir à la paix ont beaucoup contribué à la tenue des élections qui ont eu lieu au début de l'année. Nous nous félicitons de la nature pacifique de ce processus, et nous espérons — tout en priant à cet effet — que le peuple libérien a enfin retrouvé une paix durable après tant d'années de conflit.

Et nous nous félicitons du fait que le Secrétaire général a nommé M. James Baker son Envoyé spécial pour s'occuper de la situation au Sahara occidental. Nous sommes très encouragés par le cours des choses dans ce conflit de longue date, et nous attendons avec intérêt qu'un règlement durable intervienne dans un proche avenir.

Compte tenu de l'instabilité persistante dans la plus grande partie de notre continent, une mesure pratique arrêtée par l'ensemble de la communauté africaine a été les récentes initiatives prises par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et par des organisations sous-régionales, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et notre propre Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), en vue d'être mieux préparés à faire face aux crises de notre continent en utilisant les ressources disponibles pour maintenir la paix dans notre région. Un de ces éléments a été la formation et la préparation de forces africaines de maintien de la paix qui seraient déployées sur tout le continent. Le Royaume du Swaziland s'est engagé à fournir des contingents à de telles forces, une fois achevées la formation et la préparation appropriées.

Nous tenons à exprimer nos remerciements aux États-Unis d'Amérique pour leur Initiative de réaction aux crises africaines, qui concentre l'attention d'un certain nombre de pays africains, y compris le Royaume du Swaziland, sur les besoins inhérents aux procédures normalisées, à la forma-

tion et à l'équipement. Il est manifestement essentiel qu'une telle initiative de force de la paix reçoive l'appui de la communauté internationale et que l'OUA maintienne une coopération étroite avec l'ONU dans les efforts conjoints que nous déployons pour fournir une force coercitive et régler ainsi les situations de crise en Afrique.

Depuis près de 30 ans, le Royaume du Swaziland entretient d'excellentes relations avec un pays qui, malgré un bilan remarquable dans le domaine de l'aide internationale au développement et son respect des obligations qui incombent aux Membres de l'ONU, est néanmoins exclu de la participation aux activités de l'ONU. Je veux parler de la question du Gouvernement de la République de Chine à Taiwan.

En octobre 1971, l'ONU a adopté une résolution qui a retiré à la République de Chine sa qualité de membre. Cette résolution a aujourd'hui pour effet de dénier à près de 22 millions de personnes le droit d'être représentées ici, à l'ONU, et de contribuer à toutes les initiatives mondiales qui sont entreprises par notre Organisation.

Le Royaume du Swaziland a été en mesure d'expérimenter directement le caractère pacifique de la République de Chine à Taiwan et sa volonté de contribuer à la promotion de la paix et de la prospérité dans le monde. Le Gouvernement et le peuple de la République de Chine ont accompli des progrès énormes dans les domaines économique, social et politique et ont prouvé qu'ils étaient disposés et capables de partager leurs expériences et leurs conseils avec toutes les nations du monde.

Plusieurs pays et groupements politiques ont également reconnu au fil des années qu'il était nécessaire de faire participer la République de Chine à Taiwan aux activités mondiales de développement par le biais des bureaux de l'ONU et de ses organismes. De plus en plus, des voix s'élèvent également dans l'opinion publique, y compris au Parlement européen, au Congrès américain et dans de nombreux pays des cinq continents, pour affirmer que la participation de la République de Chine à Taiwan en tant que Membre de l'ONU est nécessaire étant donné les énormes ressources et le trésor de compétences qu'elle peut mettre au service de l'humanité tout entière.

L'un des principes sur lesquels se fonde l'Organisation et qui la guide dans ses travaux est celui de l'universalité du droit de tous les peuples du monde d'appartenir à l'ONU et de faire entendre leur voix dans ses différentes instances. Le

fait est que près de 22 millions de personnes estiment que ce droit leur est refusé en vertu de l'exclusion de leur pays des activités de la seule Organisation de développement véritablement mondiale. C'est pourquoi, le Royaume du Swaziland pense que le moment est venu de proposer aux autres États Membres de revoir la résolution adoptée il y a 26 ans. Nous estimons qu'il est urgent de réexaminer cette question en tenant compte des changements profonds qui sont intervenus depuis 1971, eu égard à cette situation.

Le Royaume du Swaziland a examiné avec inquiétude le récent rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui souligne une fois de plus la situation économique difficile des pays en développement. La mondialisation et la libéralisation sont des principes économiques dont nous avons tous convenu, à condition qu'elles n'aboutissent pas à une plus grande concentration des richesses dans les pays développés et à une augmentation de la pauvreté dans les pays en développement.

C'est très bien de parler des bénéfices à long terme de la libéralisation du commerce, mais il faut comprendre les graves désavantages à court terme qui s'ensuivent pour les pays qui sont le moins bien préparés à y faire face. Le Royaume du Swaziland sait très bien ce qu'on attend de nous dans un monde où s'exerce le libre-échange : que l'on devienne un pays producteur de produits finis et de services d'une manière qui nous permettra d'entrer en concurrence efficacement et sur un pied d'égalité avec les autres pays du monde. Mais pour réaliser la croissance et atteindre les normes requises en ce qui concerne la technologie et la production, nous avons besoin, comme les autres pays en développement, de la compréhension et de l'appui des pays développés pour pouvoir affronter les difficultés économiques graves qui s'annoncent.

Pour relever ce défi économique, le Royaume du Swaziland poursuit ses efforts pour parvenir à un développement durable et créer un climat qui favorise la prospérité de notre peuple. Nous avons récemment fait le point des récentes mesures prises au plan national pour résoudre les problèmes sociaux et politiques à court et à long terme et créer des conditions propres à permettre à notre secteur privé de rester le moteur de la croissance. Nous venons juste d'achever notre toute dernière stratégie nationale de développement, qui permettra de fixer les priorités du Gouvernement pour les 25 ans à venir. Notre propre programme de restructuration interne se poursuit, et le Gouvernement a pris une série de mesures à court terme en vue d'améliorer l'économie.

Le Royaume du Swaziland est un pays en développement dont la survie est largement tributaire de l'agriculture. Comme d'autres États Membres se trouvant dans notre situation, nous sommes en permanence à la merci de Dame Nature, et nous dépendons en particulier de précipitations suffisantes. Notre économie se relève à peine de la terrible sécheresse des années 1991 et 1992, et nous venons d'apprendre avec consternation que le redoutable phénomène El Niño vient de réapparaître dans l'océan Pacifique. Si cela s'avère, il s'ensuivra de très graves conséquences pour tous les pays d'Afrique australe. Nous avons tiré des leçons de la dernière sécheresse et avons entrepris un programme de construction de barrages dans les zones rurales. Mais la menace d'une nouvelle période de précipitations insuffisantes vient beaucoup trop tôt, et nous devons une fois encore compter sur l'appui de l'Organisation et des États Membres.

Outre les difficultés économiques, le Royaume d'Eswatini a également entrepris de réviser sa Constitution nationale. En réponse à l'appel lancé par le peuple swazi en faveur d'une révision fondamentale et approfondie de la Constitution en vigueur, une Commission a été créée à cet effet qui mène actuellement un programme d'éducation constitutionnelle jusque dans les endroits les plus reculés du pays.

Cela sera suivi d'une période pendant laquelle des suggestions pourront être émises par l'ensemble des citoyens du Royaume. Ensuite, une constitution conforme aux souhaits de toute la nation sera élaborée et soumise à l'approbation de l'ensemble de la population.

Il s'agira réellement d'une constitutions populaire car le processus permet la libre participation de tous les Swazis. La participation nationale à l'examen de questions importantes comme celle-ci est un principe directeur fondamental du peuple swazi. La constante mise en oeuvre de ce principe a garanti la paix et la stabilité que nous avons toujours connues.

Nous avons vivement apprécié l'encouragement et l'appui apporté au processus de réforme constitutionnel par la communauté internationale, y compris par le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement basé dans le Royaume. Nous sommes certains qu'avec la participation de tous les Swazis nous serons en mesure d'élaborer un document reflétant les aspirations de toute la nation, un document qui sera bénéfique aux générations à venir.

En cette cinquante-deuxième session, l'Assemblée générale aura à traiter nombre de questions vitales. Le Royaume d'Eswatini pense que notre Organisation se trouve

à une importante croisée des chemins du point de vue de son propre développement. Nous avons maintenant la possibilité de réaliser des réformes et de faire en sorte que l'ONU dispose des moyens adéquats pour relever de façon plus efficace, plus responsable et plus ouverte les nombreux défis planétaires présents et à venir. Nous devons prendre nos décisions avec sagesse et sérieux. Ceux devant lesquels nous sommes responsables — notre peuple — attendent de l'ONU qu'elle serve de guide sur la voie du développement mondial dont nous avons tant besoin. Nous n'avons pas le droit de les décevoir.

Au nom de Sa Majesté l'Indlovukazi, du Gouvernement et de toute la nation swazie, j'ai le devoir et l'honneur de réaffirmer l'engagement du Royaume de Swaziland à la Charte et aux principes des Nations Unies. Que Dieu veille sur les délibérations de l'Assemblée, ici, dans les mois à venir et la guide dans ses décisions.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Chef d'État du Royaume du Swaziland de l'allocation qu'il vient de prononcer.

Sa Majesté le Roi Mswati III, Chef d'État du Royaume de Swaziland, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de l'honorable M. Alfred Sant, Premier Ministre de la République de Malte

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République de Malte.

L'honorable M. Alfred Sant, Premier Ministre de la République de Malte, est escorté à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la République de Malte, S. E. l'honorable M. Alfred Sant. Je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Sant (Malte) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je me joins aux délégations qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Je suis certain que, grâce à votre grande expérience et à vos qualités de diplomate, l'Assemblée sera guidée vers la réalisation des objectifs auxquels aspirent toutes les nations éprises de paix. Je saisis également cette occasion pour remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail, pour la façon efficace et énergique dont il a dirigé les travaux de la cinquante et unième session de l'Assemblée.

À l'aube d'un nouveau millénaire, la communauté internationale continue de se préparer à faire face aux nouveaux défis qu'apportera inévitablement le XXI^e siècle. Malte apprécie vivement l'évolution amorcée par l'Organisation des Nations Unies, sous la direction éclairée du Secrétaire général, Kofi Annan, afin de pouvoir répondre de façon plus responsable et efficace à ces défis. De même, nous partageons son sentiment que de grandes possibilités s'offrent aujourd'hui à l'ONU.

Nul doute que la disparition des politiques de blocs a permis l'accès à un monde plus à l'aise avec lui-même. Les tensions se sont réduites à l'échelle mondiale. Parallèlement, l'instabilité globale a fait place à des tensions régionales qui ont souvent conduit à des conflits localisés d'origine ethnique ou autres. Dans notre monde interdépendant, les Nations Unies ont un rôle important à jouer, celui notamment de promouvoir la compréhension et la coopération, éléments essentiels pour la survie de l'humanité.

Pour sa part, Malte est prête à oeuvrer étroitement avec tous les États Membres afin de renforcer notre capacité d'action collective au service des intérêts bien compris des États et des peuples de nos pays, notamment en respectant les principes de la Charte des Nations Unies. Notre attachement aux droits fondamentaux et au processus de la démocratie est indéfectible.

Malte se félicite de la création, en 1998, d'une cour criminelle internationale à Rome. Au début de ce mois, mon pays a eu l'honneur d'accueillir une conférence internationale relative à cette initiative, que nous soutenons pleinement. Notre attachement à la création de cette cour découle du fait qu'elle constituera un événement capital dans l'instauration d'un système équilibré et efficace destiné à faire en sorte que les crimes commis à l'échelle internationale, notamment les violations massives des droits de l'homme fondamentaux, ne demeurent pas impunis.

Tout pays, nous en sommes profondément convaincus, ne peut jouir de la paix et de la prospérité au vrai sens du terme que si les droits de l'homme fondamentaux sont respectés et que si l'État adopte un système démocratique de gouvernement. Par ailleurs, Malte s'est engagée à pratiquer

une politique internationale qui favorise le désarmement et appuie toutes les mesures s'opposant à la prolifération d'armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, chimiques et biologiques. Malte soutient pleinement les initiatives actuelles à l'effet d'interdire la production et l'utilisation de mines terrestres antipersonnel.

Onze mois jour pour jour après un changement démocratique de gouvernement à Malte, je me dois de saisir cette occasion pour affirmer notre attachement à la paix, à la coopération entre toutes les nations et à la poursuite de la prospérité économique dans un contexte de justice sociale. Située à l'extrémité sud de l'Europe et au coeur géographique et stratégique de la Méditerranée, Malte réaffirme son attachement aux idéaux de l'intégration européenne ainsi qu'à ceux de l'unité méditerranéenne. Nous pensons que ces deux séries d'idéaux sont d'une importance capitale, tout en étant complémentaires, et qu'elles sont de l'intérêt bien compris de tous les peuples méditerranéens et de tous les peuples européens.

Conformément à ces idéaux nous avons proposé à la nation maltaise une perspective d'un rôle à jouer par l'île, qui affirmerait de façon tangible sa neutralité afin qu'à tout jamais Malte ne puisse être perçue comme une menace pour l'un quelconque de ses voisins, au nord, au sud, à l'ouest ou à l'est. Dans ce contexte, cette perspective envisage pour Malte un rôle qui, dans le cadre de nos limites évidentes eu égard à notre taille et à nos ressources, permette de contribuer activement à bâtir des ponts dans les domaines politique, économique, social et culturel entre tous nos voisins et d'autres peuples de l'espace euroméditerranéen.

En fait, la politique étrangère de Malte est composée de trois éléments importants. Il s'agit d'une politique fondée sur la coopération avec les pays voisins, hors de tout alignement, et cependant ouverte et amicale à l'égard de tous; d'une politique soutenue par une stratégie économique s'appuyant sur une production de haute qualité et la fourniture de services également de qualité; d'une politique mue par le souci de poursuivre l'excellence et la fiabilité dans tout ce qu'elle recherche et entreprend.

La priorité de Malte en matière de politique étrangère consiste à maintenir les meilleures relations possibles, les plus transparentes, avec tous nos voisins de la région euroméditerranéenne et au-delà. Notre ordre du jour de neutralité active en matière de politique étrangère a pour but d'approfondir de façon significative nos liens avec l'Union européenne, tout en appliquant une politique méditerranéenne active destinée à encourager la coopération et l'unité régionales.

En effet, le Gouvernement maltais entend forger les relations les plus étroites possibles avec l'Union européenne en négociant des liens sous la forme d'une zone de libre-échange couplée à un accord à long terme en matière de politique et de sécurité, ainsi qu'à une coopération dans les domaines technique, économique, financier et social.

Nous sommes également engagés à tirer avantage de notre identité et de notre héritage méditerranéens en cherchant à encourager les réseaux interrégionaux de coopération. Malte croit fermement qu'une telle coopération, basée sur le dialogue et la compréhension mutuelle, contribuera à créer une région euroméditerranéenne au sein de laquelle Malte est prête à jouer un rôle de catalyseur en rassemblant les diverses civilisations du littoral méditerranéen.

C'est dans cet esprit que Malte décrit et cultive sa neutralité active. Nous recherchons et encourageons la paix et la sécurité dans une région agitée et complexe. Malte ne représente de danger d'aucune nature pour qui que ce soit. En même temps, Malte étend à tous ses voisins son engagement d'agir comme un courtier honnête, un intermédiaire ou simplement un lieu propice au dialogue et à la discussion, dans la recherche du règlement des nombreux problèmes qui les assaillent. Le Gouvernement maltais est déterminé à se montrer proactif dans la recherche de la paix et, dans ce contexte, nous sommes déterminés à renforcer la confiance nécessaire pour agir dans le meilleur intérêt de nos sociétés.

La neutralité de Malte est en effet justifiée par notre position géostratégique, au centre de la Méditerranée, où les incertitudes politiques, les disparités socioéconomiques et les diverses traditions culturelles expliquent pourquoi notre région est affligée par les tensions et l'instabilité. Loin d'être motivée par l'idéologie, la neutralité de Malte est donc une réaction directe aux facteurs géopolitiques spécifiques et uniques qui caractérisent actuellement la région environnante.

Le Gouvernement maltais croit que sa stratégie de neutralité active, axée sur la région lui permet de promouvoir efficacement la stabilité et la compréhension dans toute la région euroméditerranéenne. Qui plus est, cette position de neutralité continuera de servir les intérêts personnels de Malte précisément parce qu'elle servira également les intérêts propres des États membres de l'Union européenne et de nos voisins méditerranéens.

Pour Malte, la Méditerranée a été et continue d'être un élément constituant de notre programme de développement national. La participation de Malte aux forums internationaux et régionaux peut idéalement être définie comme un

prolongement de sa philosophie de sécurité basée sur la coopération.

La Méditerranée est un microcosme du monde multipolaire contemporain. La région incarne beaucoup des problèmes associés au débat Nord-Sud, dont la sécurité et la pollution maritimes, les migrations illégales, le terrorisme et la prolifération des armements. Malte est particulièrement préoccupée par le fossé de plus en plus large qui sépare le Nord riche et le Sud sous-développé. La pauvreté, conjuguée à la pénurie de possibilités d'emploi et à des conditions de vie qui se détériorent, alimente les tensions extrêmes dans toute la Méditerranée.

Malte est un axe critique de la région de la Méditerranée et croit par conséquent qu'elle peut servir de référence dans les mesures nécessaires pour attirer l'attention et pour s'attaquer aux défis en matière de sécurité dans la région. La Méditerranée continue d'être dominée par des zones de tension et d'affrontement qui requièrent une vigilance constante. Les relations israélo-palestiniennes, la question de Chypre, la situation en ex-Yougoslavie, les sanctions contre la Libye, la situation en Algérie et d'autres questions continuent d'être source de tensions politiques qui malheureusement continuent de s'amplifier en suscitant un sentiment d'urgence dans la recherche de solutions immédiates et durables.

Mon gouvernement croit donc que les menaces qui pèsent sur la stabilité et par conséquent la sécurité dans la Méditerranée sont de nature plus politique, environnementale, économique, sociale et humanitaire que militaire.

Une dimension importante de la politique étrangère de mon gouvernement vise la lutte contre les problèmes liés aux drogues : le trafic illicite, le blanchiment d'argent et le crime organisé. En tant que pays de transit, Malte pourrait facilement être impliquée dans la toile tissée par les trafiquants de drogues. Néanmoins, Malte est plus déterminée que jamais à relever ce défi, qui menace la structure même de nos sociétés. Malte demande à la communauté internationale d'appuyer ses initiatives en vue d'éliminer ce fléau social.

Le Gouvernement maltais croit que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la Méditerranée, sur la base d'accords convenus à l'unanimité par tous les États de la région, contribuerait inévitablement à la paix et à la stabilité dans la Méditerranée. Cette situation a été reconnue par la Conférence d'examen et de prorogation des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui encourage la création de telles zones.

L'objectif ultime de la politique méditerranéenne de Malte est la transformation de la région en une zone stable sur le plan politique, prospère sur le plan économique, démilitarisée et exempte d'armes nucléaires. À cet égard, Malte a l'intention d'utiliser au maximum ses contacts et sa représentation diplomatique à l'Organisation des Nations Unies dans les autres instances internationales pour promouvoir son objectif politique qui consiste à faire de la mer Méditerranée une zone de paix et de stabilité. Par une interaction diplomatique régulière avec les autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que par un échange et une collaboration plus actifs avec le Bureau du Secrétaire général, Malte a l'intention de maintenir les questions relatives à la Méditerranée au premier rang de l'ordre du jour international.

Plus tôt cette année, Malte a accueilli la deuxième Conférence euroméditerranéenne, où 27 États d'Europe et de la Méditerranée ont tenu leur deuxième réunion ministérielle en autant d'années pour forger un partenariat euroméditerranéen, événement qui en soi revêt une signification considérable. La Conférence de Malte a réaffirmé que les problèmes graves et profonds de notre région doivent être abordés par un processus de dialogue et des mesures communes, s'étendant sur une certaine période et couvrant toute une gamme de questions interdépendantes. Malte est convaincue que ce processus a généré un engagement politique qui contribuera efficacement à l'élimination des distorsions et des préjugés qui subsistent dans la région.

Dans son document sur la politique étrangère publié avant les dernières élections générales tenues à Malte, en octobre 1996, le Parti travailliste maltais a déclaré que si l'ONU voulait améliorer sa crédibilité et son autorité, elle devait améliorer ses structures, son administration et ses compétences. Par-dessus tout, il faut espérer que l'Organisation mondiale saura développer un mécanisme efficace grâce auquel elle mettra en oeuvre ses décisions plus rapidement et avec davantage d'efficacité.

C'est pourquoi, Malte appuie le rapport présenté à l'Assemblée générale par le Secrétaire général et félicite ce dernier de ses propositions qui, selon nous, sont sans précédent et portent sur tous les aspects.

Ce rassemblement annuel est le cadre parfait permettant à la communauté internationale de se retrouver, de faire le bilan des 12 derniers mois et de recenser, avec toute la précision possible, les défis qui nous attendent. Nous croyons qu'en matière de sécurité nationale trois types de défi demandent une attention immédiate. Il s'agit de la lutte contre la drogue, la dégradation de l'environnement et

l'élimination de la pauvreté. Contrairement aux effets immédiatement perceptibles de la guerre, ces trois défis ne peuvent pas toujours être définis avec la clarté nécessaire, en dépit de leur potentiel de destruction qui n'a d'égal que celui de la guerre. Malte voit chacun de ces domaines comme un danger d'une grande portée qui menace la structure même de notre habitat économique, humain et environnemental, conduisant à l'instabilité et posant des menaces réelles à notre sécurité.

Le premier défi concerne le fléau que constitue le trafic illicite des drogues. D'innombrables vies humaines sont ruinées et gaspillées pour satisfaire l'avidité d'une minorité. Cette situation est inacceptable. Malte estime que le système des Nations Unies est bien placé pour coordonner cette lutte par des mesures appropriées et efficaces. Nous nous félicitons donc de la recommandation du Secrétaire général qui propose que les fonctions de la Commission sur la prévention du crime et la justice pénale et la Commission des stupéfiants soient fusionnées en une commission unique au titre d'accords permettant de conserver intégralement les fonctions basées sur des traités confiées à la seconde.

Le deuxième défi auquel nous sommes confrontés à la veille du XXI^e siècle est la réconciliation des préoccupations environnementales et des besoins en matière de développement. Les préoccupations communes et les intérêts mutuels de la communauté internationale dans la promotion du développement durable, de même que la protection de notre environnement dépassent les frontières nationales.

Le problème de l'environnement n'est pas moins important pour les pays méditerranéens. Une bonne gestion des côtes et du milieu marin de Malte revêt une importance capitale pour un État insulaire comme Malte. Les pressions exercées sur l'environnement méditerranéen du fait qu'il est une voie maritime importante et une destination touristique nous préoccupent particulièrement. Nous croyons que des solutions aux problèmes communs de l'environnement seront meilleures si l'on adopte une approche régionale intégrée.

Mon gouvernement est pleinement attaché à un rôle dynamique pour l'appui à apporter aux initiatives régionales en Méditerranée pour la conservation et la gestion durable de son milieu marin naturel. Malte a activement contribué à ce processus dans le passé, dans le contexte d'un plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de la Convention de Barcelone, l'initiative la plus récente étant la création de la Commission méditerranéenne pour le développement

durable. Malte envisage de renforcer sa participation à cette commission ainsi que de contribuer dans toute la mesure du possible aux programmes environnementaux de la Méditerranée, dans le contexte du processus euroméditerranéen.

Malte soutient pleinement les efforts des Nations Unies en vue de promouvoir la protection de l'environnement et une utilisation viable des ressources naturelles du monde et ce, en vue d'assurer une répartition plus équitable des richesses. Nous sommes également favorables à un régime commercial international exempt de pratiques discriminatoires ou restrictives. C'est ensemble que nous devons adopter pour les années à venir une ligne d'action efficace, qui permettra d'établir un juste équilibre entre la nécessité d'un développement axé sur l'homme et socialement juste et celle d'assurer la durabilité de notre environnement naturel.

Cinq ans après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, peu de résultats ont été obtenus malheureusement. La session extraordinaire de juin dernier a procédé à une évaluation approfondie des progrès réalisés, défini les priorités à venir et contribué à placer la question du développement durable plus en tête des questions politiques. Nous reconnaissons que nous tous, pays développés et pays en développement, pays riches et pays pauvres, partageons tous un intérêt commun dans la recherche et la réalisation du développement, qui doit être durable, équitable et intégré. À l'instar du Secrétaire général, nous pensons que le développement est un pilier de la paix, un fondement de la stabilité et une force puissante pour la diplomatie préventive et l'action préventive.

Néanmoins, notre troisième défi me paraît être le plus complexe. Pendant des années, la communauté internationale a tenté de s'attaquer au problème éternel que connaissent des millions et des millions de personnes dans le monde : la pauvreté. Les disparités sans cesse croissantes entre les nantis et les démunis ont pris des proportions alarmantes. À la guerre froide et à la division Est-Ouest, s'est substitué un clivage Nord-Sud de l'après-guerre froide. Même s'ils étaient nombreux ceux qui avaient prévu ce mouvement et demandé un effort concerté pour faire face au problème, peu a été accompli pour essayer d'inverser cette tendance. La pauvreté règne suprématie. La pauvreté extrême, la faim et la malnutrition sont des paradoxes de notre époque. Le cinquième de la population mondiale — 1,3 milliard d'êtres humains — vit avec un revenu inférieur à un dollar par jour, et plus de 50 % de la population mondiale disposent de moins de 5 % du revenu mondial.

Le système des Nations Unies occupe une place unique pour traiter de ces problèmes intolérables et aigus. L'Orga-

nisation doit accorder une plus grande attention et consacrer plus de temps à la coordination de mesures efficaces pour soulager les souffrances et réduire la dégradation de l'environnement dans lequel vivent des milliards de citoyens dans le monde. Le moment est venu d'agir vigoureusement et sans équivoque pour mettre fin à l'aggravation de cette situation qui, rapidement, devient une source latente d'instabilité politique dans le monde.

Malte considère qu'au moment où nous abordons un nouveau millénaire, notre Organisation doit devenir plus pertinente et plus démocratique. Les structures d'aujourd'hui sont le reflet du passé. Dans un monde où chacun parle de démocratie, le droit de veto et son recours constituent un anachronisme. Malte est d'avis que le recours au veto devrait être restreint en vue de son élimination à terme. Malte n'est pas favorable à l'élargissement du droit de veto.

S'agissant de la question de l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité, Malte pense que la Charte des Nations Unies considère que tous les États sont égaux et qu'il s'ensuit, dès lors, que, même si nous devons avoir un Conseil de sécurité plus représentatif et reflétant la composition actuelle de l'Organisation des Nations Unies, on pourra facilement y parvenir en augmentant le nombre de sièges non permanents du Conseil.

Mon gouvernement a examiné avec soin le rapport du Secrétaire général sur la rénovation de l'Organisation des Nations Unies, document A/51/950. Nous convenons de la nécessité d'une plus grande efficacité et d'une plus grande économie dans la gestion. En même temps, nous estimons que l'Organisation étant une institution unique, on ne peut évaluer ses tâches et ses accomplissements en termes monétaires seulement.

Je voudrais ici mettre en relief deux domaines importants du rapport du Secrétaire général. Au paragraphe 108, il est indiqué qu'en imposant des sanctions, le Conseil de sécurité doit veiller

«à rendre ces sanctions plus efficaces au regard de leur but qui est d'obtenir un changement de comportement de l'État visé, tout en limitant les retombées sur les États voisins. Il faut aussi examiner les effets humanitaires et économiques des sanctions, et définir des critères objectifs de leur application comme de leur levée.» (A/51/950)

Malte est tout à fait d'accord avec cette affirmation. Tout en soutenant le recours à des sanctions justes, impo-

sées correctement et durant la période la plus courte possible par l'Organisation des Nations Unies dont la tâche est de garantir la paix internationale, nous estimons que la décision d'imposer des sanctions, en particulier celles qui, en fin de compte, vont affecter toute la population d'un pays donné, doit être justifiée et que ces sanctions doivent être imposées en dernier recours seulement.

Dans un autre domaine mentionné par le Secrétaire général dans son rapport, Malte voudrait que le Département des affaires politiques du Secrétariat consacre plus de temps et d'attention à la situation dans la région méditerranéenne. Dans ce contexte, il faut envisager l'établissement d'un bureau Méditerranée au sein du Département. La création de ce bureau faciliterait les contacts et le département assumerait un rôle plus direct dans la mise en oeuvre des dispositions pertinentes des résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur le renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée.

Les contributions de Malte à la recherche de la paix, de la sécurité et de la coopération dans l'intérêt de l'humanité ont été bien consignées dans les annales de l'Organisation. Les initiatives de Malte à propos du droit de la mer et des changements climatiques, et sa récente initiative sur le nouveau rôle à confier au Conseil de tutelle témoignent de l'estime et du dévouement avec lesquels Malte conçoit son rôle au sein de l'Organisation.

Malte est un petit État insulaire. Pourtant, nous nous tournons vers l'Organisation des Nations Unies, qui est l'instance où des pays comme le nôtre peuvent exprimer leur point de vue et où le principe de l'égalité des États est consacré et protégé. Pour nous, l'Organisation des Nations Unies revêt une grande importance et c'est pour cela que Malte se propose d'appuyer le Secrétaire général dans sa quête d'une réforme urgente.

Plus l'ONU deviendra efficace et pertinente, mieux nos intérêts seront servis. Mon gouvernement continuera d'appuyer sans réserve l'ONU, ses institutions et ses programmes. Nombre des problèmes et des défis que pose le troisième millénaire ne pourront être surmontés que si tous les États Membres font un effort concerté et que si l'Organisation des Nations Unies s'améliore et devienne plus efficace et plus effective.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de la République de Malte de l'allocution qu'il vient de prononcer.

L'honorable Alfred Sant, Premier Ministre de la République de Malte, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Dato' Seri Abdullah bin Haji Ahmad Badawi, Ministre des affaires étrangères de la Malaisie.

M. Abdullah (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Nous ne doutons pas que sous votre direction avisée, cette session traitera avec succès des multiples questions complexes qui se posent à l'Assemblée et à l'Organisation des Nations Unies.

Qu'il me soit également permis de rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail, et de dire combien nous avons été fiers, nous, les Malaysiens, de la façon dont il a dirigé les travaux de la cinquante et unième session. La Malaisie s'honore de l'occasion qui lui a été donnée de servir l'Assemblée et apprécie vivement l'appui qu'il a reçu des États Membres, du Secrétariat et d'autres membres de la communauté internationale dans l'exercice de ses fonctions.

J'aimerais également louer les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général, M. Kofi Annan qui, depuis moins de neuf mois qu'il exerce ses fonctions, a rapidement insufflé une nouvelle énergie à l'Organisation par ses propositions de changement et de réforme. Nous lui souhaitons plein succès dans ses efforts, auxquels nous apportons notre pleine coopération et notre plein appui.

L'Assemblée est la seule tribune véritablement universelle où les dirigeants représentant les divers pays souverains et leurs peuples peuvent, dans le cadre du débat général, formuler librement leurs vues, sans crainte ni complaisance. Étant donné que des groupes d'intérêts ont le monopole de l'information et de la communication internationales, on ne peut sous-estimer la valeur de cette Assemblée en tant qu'instance où les dirigeants représentant des États Membres souverains peuvent exprimer librement des vues divergentes. En tant qu'instance de débat permettant chaque année d'appeler l'attention de la communauté internationale sur les questions prioritaires qui préoccupent les États Membres souverains, l'Assemblée ne saurait être remplacée.

Aujourd'hui, j'ai le privilège de parler devant cette instance pour partager avec ses membres les vues de la Malaisie sur les questions prioritaires qui la préoccupent. Je commencerai par une question qui préoccupe directement

mon pays et certains autres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), qui ont subi les graves retombées de la crise du marché des changes et des marchés financiers ces dernières semaines. La bourse s'est effondrée et notre devise nationale a connu une dévaluation, ce qui a porté lourdement atteinte à la croissance et au développement. Cette séquence d'événements n'est pas due à une guerre, un conflit, une catastrophe naturelle ou une mauvaise gestion. Ils ont été la conséquence d'une spéculation financière — en fait, des manipulateurs — qui, par appât du gain, ont profité des points faibles des économies en développement, notamment de la fragilité des marchés financiers tout récents.

Ce qui s'est passé en Asie du Sud-Est aurait bien entendu pu se passer dans d'autres parties du monde qui dépendent de plus en plus des flux de capitaux pour leur croissance économique. Une telle spéculation ou manipulation effrénée des monnaies de couverture sur les marchés des changes et des actions cotées en bourse des pays en développement, à un moment où ils essaient de se faire une place dans un monde de concurrence mondiale impitoyable, pourrait déclencher un réflexe de défense de la part des pays touchés, qui susciterait un antilibéralisme au détriment du libre-échange.

Dans un monde interdépendant, la crise des monnaies dans l'Asie du Sud-Est exige une réaction de la part des institutions financières multilatérales, telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les pays développés, qui devraient aider les économies touchées de l'Asie de l'Est à surmonter les incidences de cette manipulation excessive et à empêcher qu'elle ne se répète. Leur réaction positive à cet égard est d'une importance particulière pour maintenir l'engagement permanent et la confiance des pays en développement dans la mondialisation, dont dépend une si grande partie du libre-échange international.

Les menaces qui pèsent sur le bien-être des États peuvent revêtir de nombreuses formes et provenir de l'intérieur comme de l'extérieur. Ces menaces, dont la notion d'érosion de la souveraineté, ont été stimulées par l'avènement de la technologie. Le Secrétaire général y fait allusion dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, lorsqu'il reconnaît que ces mêmes moyens technologiques qui ont encouragé la mondialisation et l'expansion transnationale de la société civile ont aussi fourni l'infrastructure propice à l'expansion des réseaux mondiaux de «la société incivique» — le crime organisé, le trafic des drogues, le blanchiment d'argent et le terrorisme.

Nous vivons à une époque où il est à la mode, dans certains milieux, de faire la distinction entre la sécurité d'État et la sécurité individuelle, surtout dans le cas des régions en développement du monde. On en est venu à percevoir le concept de sécurité de l'État comme quelque chose d'hostile aux droits de la personne dans le monde en développement, ce qui a été mis en lumière dans le domaine des droits de l'homme. La question des droits de l'homme occupe maintenant un rang élevé dans l'ordre du jour international. Cette évolution particulièrement bienvenue a été exploitée et politisée pour servir des intérêts égoïstes et des ordres du jour politiques particuliers. Si notre seul intérêt est d'adopter une attitude méprisante, de mener une politique de deux poids, deux mesures, de se laisser aller à la sélectivité et à la récrimination mutuelle, la noble cause de la promotion des valeurs universelles des droits de l'homme ne pourra qu'en souffrir. Les violations flagrantes des droits de l'homme — que ce soit en Bosnie-Herzégovine, dans les territoires occupés des Arabes et des Palestiniens ou ailleurs dans le monde — doivent être condamnées et empêchées, et elles ne peuvent être ignorées si l'on veut que les Nations Unies jouent un rôle efficace dans la promotion et la protection de ces droits.

En commémorant le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1998, il faudra revoir les documents pertinents concernant les droits de l'homme ainsi que leur application. Nous devons renouveler notre attachement à une approche équilibrée de tous les aspects des droits de l'homme — civils, politiques, sociaux, économiques et culturels. Une interprétation ou une application sélectives des droits de l'homme non seulement les dévaloriseraient mais, plus grave, elle menacerait le bien-être des personnes vivant dans certaines parties du monde qui sont encore sous l'emprise de haines et d'animosités ancestrales. Nous devons réitérer notre reconnaissance des particularités culturelles, qui sont une caractéristique inhérente et éternelle de la société humaine. Nous devons veiller à ce qu'il n'y ait pas de contradiction intrinsèque entre les droits de la personne et ceux de la communauté. Les droits individuels n'existent pas dans l'absolu. En effet, les droits individuels et communautaires ne s'excluent pas mutuellement; ils ne s'épanouissent que sur la base d'une relation mutuellement constructive et équilibrée. Les uns renforçant les autres, il ne peut y avoir de séparation artificielle entre les deux en donnant plus d'importance aux uns au détriment des autres.

La Malaisie se félicite de la nomination de Mme Mary Robinson, ex-Présidente de l'Irlande, au poste de Haut Commissaire aux droits de l'homme, et espère que, avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, elle

pourra améliorer le mécanisme et le rôle des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme, notamment pour ce qui est de dépolitiser les droits de l'homme et appliquer sans réserve et en temps voulu le droit au développement.

M. Enkhsaikhan (Mongolie), Vice-Président, assume la présidence.

L'Organisation reste, comme l'a déclaré le Secrétaire général,

«la seule institution qui ait un mandat assez large pour s'attaquer aux causes premières de l'instabilité et des conflits et pour chercher à régler de façon complète et cohérente le vaste ensemble de problèmes économiques, sociaux et environnementaux qui retardent le développement.» (A/51/950, par. 128)

Nous devons, par conséquent, nous méfier de ceux qui cherchent à exploiter certaines questions spécifiques en vue de marginaliser l'Organisation. Plus de 50 ans après sa création, la prééminence de l'ONU dans les questions multilatérales ne peut plus être considérée comme un droit acquis, malgré sa composition universelle et son large mandat recouvrant les domaines de la paix, de la sécurité, du désarmement et du développement.

L'attachement des Nations Unies au développement demeure particulièrement important. Si les opérations de maintien de la paix des Nations Unies font la une des journaux, ce sont les travaux qu'elle accomplit en faveur du développement, en termes de ressources générées et de changements apportés dans la vie des gens, qui sont les plus essentiels et les plus significatifs pour les États Membres. Il est devenu évident que si l'éradication de la pauvreté et la promotion du développement relèvent de la responsabilité de chaque État, le système des Nations Unies a un rôle conceptuel et promotionnel clef à jouer.

L'objectif ultime — assurer le développement des pays en développement — demeure le même. Nous devons constamment réexaminer les moyens nous permettant d'atteindre cet objectif. Les Nations Unies doivent mettre clairement en évidence la nécessité de parvenir à une amélioration des taux de croissance, à une accélération du développement et à une distribution géographique équitable de la croissance. Dans ce contexte, nous devons veiller à aborder le développement en tenant compte des réalités économiques, politiques et technologiques de notre époque, et notamment l'influence croissante du secteur privé.

Malheureusement, les ressources mises à la disposition du développement ont considérablement diminué ces dernières années, ce qui a été préjudiciable aux différents programmes et institutions concernés des Nations Unies. Les coupables sont ceux qui avaient promis d'apporter leur aide à cet égard, mais ne l'ont pas fait. Compte tenu de cette déception, les Nations Unies doivent explorer les possibilités d'une coopération plus étroite avec d'autres parties prenantes, notamment le secteur privé.

Doté de vastes ressources, de compétences, de possibilités financières et de vastes réseaux mondiaux, le secteur privé devrait être accueilli en tant que partenaire dans la mise en oeuvre de certains aspects du développement durable. Il pourrait, par exemple, fournir une assistance pour accéder à des technologies écologiquement rationnelles, là où les gouvernements en sont dépourvus. L'ONU devrait s'assurer que le secteur privé du monde entier participe à cet effort. Toutefois, l'ONU doit également ne pas se laisser dominer par les intérêts du milieu des affaires, en obligeant les sociétés à lui rendre compte.

L'ONU doit continuer d'être une institution démocratique, responsable devant tous ses membres. Malheureusement, cet aspect fondamental de l'Organisation continue d'être attaqué par ceux qui ont un penchant pour la domination géopolitique. Dans un monde de plus en plus unipolaire, il est impérieux que l'ONU préserve son indépendance ou autonomie et prenne des décisions qui répondent aux intérêts de tous les États Membres et non pas seulement à ceux d'un État Membre ou d'un groupe d'États en particulier.

Le processus de démocratisation de l'ONU est particulièrement important dans le contexte de la réforme de l'Organisation, notamment celle du Conseil de sécurité, qui est attendue depuis déjà trop longtemps. La Malaisie appuie une solution rapide de la question. L'Ambassadeur Razali Ismail, en sa qualité de Président de l'Assemblée générale, à sa cinquante et unième session, et en tant que Président du Groupe de travail de haut niveau sur la réforme et la restructuration du Conseil de sécurité, a fait de son mieux pour faire avancer le processus.

Des efforts concertés doivent se poursuivre pour veiller à ce que le statut de membre permanent du Conseil ne pouvant être aboli, la composition de ce dernier reflète les réalités actuelles, en particulier le rôle important des pays en développement dans les affaires internationales. En même temps, et c'est là une question de principe, les anciens et les nouveaux membres permanents ne doivent être l'objet d'aucune discrimination ou distinction. Pour que la réforme du Conseil de sécurité soit véritablement complète

et conforme à l'esprit et aux réalités de notre temps, nous devons chercher à supprimer — ou du moins, en tant que premier pas, à restreindre — le recours au droit de veto. La démocratie à l'ONU n'est qu'une mascarade si la voix de la majorité est étouffée par les intérêts égoïstes des quelques pays dominants.

La Malaisie croit qu'une paix et une sécurité mondiales réelles, ainsi que la survie de l'humanité, ne peuvent être assurées que dans un monde libéré d'armes de destruction massive. Par conséquent, le désarmement, en particulier le désarmement nucléaire, demeure une priorité principale de la communauté mondiale, et nous demandons instamment au Secrétaire général de réaffirmer son appui à cet égard — malgré le fait que certains aspects des questions de prolifération, en particulier celle des armes de petit calibre, retiennent son attention.

Nous sommes profondément préoccupés par la tendance dans certaines parties du monde à méconnaître la nécessité de mettre fin à la prolifération verticale. Nous demandons instamment à la communauté internationale de accélérer ses efforts pour parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires, qui serait officialisée par une convention sur les armes nucléaires. Nous espérons que le nouveau Département du désarmement et de la réglementation des armements accordera la même priorité au désarmement qu'à la prolifération et à la réglementation des armes. Pour sa part, l'ANASE, comme d'autres groupes régionaux, a contribué concrètement au processus de désarmement en approuvant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, qui n'a pas encore reçu l'appui des États dotés d'armes nucléaires.

Tout en soulignant l'importance de la non-prolifération, nous reconnaissons que pour réaliser de réels progrès dans le domaine du désarmement, il faut s'attaquer à tous les aspects de la question. Même s'il est entendu que les nations qui aspirent à devenir des puissances nucléaires doivent abandonner leurs intentions, les puissances nucléaires déclarées, qui sont aussi les plus grands marchands d'armes du monde, doivent de leur côté s'engager sur la voie du désarmement général et complet. À cet égard, nous saluons l'initiative mondiale visant à interdire les mines terrestres, et nous demandons à ceux qui les fabriquent de contribuer aux coûts du déminage et au redressement des pays touchés.

La dégradation de la situation enregistrée au Moyen-Orient à la suite du déclin de l'initiative de paix au Moyen-Orient menace la paix et la sécurité internationales. Une méfiance mutuelle a remplacé la synergie pour la paix en

tant que *modus operandi* entre Israël et l'Autorité palestinienne. La Malaisie appuie l'appel à la reprise immédiate des pourparlers de paix et confirme son appui au peuple palestinien et à son droit inaliénable à l'autodétermination.

Nous demandons instamment à la communauté internationale de persuader Israël ou de faire pression sur lui pour l'amener à honorer les engagements qu'il a pris au titre des accords d'Oslo en mettant fin au bouclage des villes et des villages palestiniens et à renoncer à son intention de construire des colonies de peuplement dans les territoires occupés. Nous sommes en outre alarmés par la décision qu'a prise Israël de construire un barrage dans les hauteurs du Golan occupé. Nous estimons que c'est là un acte délibéré de provocation et de mauvaise foi, qui met en question sa sincérité quant à la recherche d'une paix réelle et durable avec ses voisins arabes.

Entre-temps, la communauté internationale doit continuer de fournir l'appui financier nécessaire à l'amélioration du sort des Palestiniens — par exemple, par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) auquel mon gouvernement a apporté sa modeste contribution au cours des années, en plus de son assistance bilatérale à la Palestine. Il importe que l'UNRWA reçoive des ressources financières adéquates pour mettre pleinement en oeuvre ses programmes et ses activités.

Nous restons sérieusement préoccupés par la situation qui règne en Bosnie-Herzégovine. Des obstacles continuent d'empêcher la pleine mise en oeuvre de l'Accord de paix de Dayton. En outre, la méfiance mutuelle et l'animosité qui existent entre les différents groupes ethniques jettent des doutes sur l'avenir du pays. Nous craignons que le retrait des forces internationales du pays ne déclenche une nouvelle vague de violence et d'effusion de sang. Cette crainte est réelle, en particulier parce que des criminels de guerre condamnés, qui devraient être arrêtés depuis longtemps, sont toujours en liberté et continuent d'exercer pouvoir et influence.

La Malaisie croit que la création d'un climat de confiance et de compréhension entre les peuples de Bosnie-Herzégovine est une priorité. La communauté internationale doit déployer des efforts pour promouvoir la bonne volonté entre les Bosniaques et les encourager à vivre en paix et en harmonie. Cette initiative pourrait prendre la forme de conférences telles que des tables rondes officielles auxquelles participeraient les Bosniaques de toutes origines ethniques représentant les différents secteurs de la société et des professions, y compris des universitaires et des participants

d'autres pays, pour traiter de toutes les questions relatives aux relations ethniques en vue de renforcer la compréhension et la coopération entre eux.

J'espère qu'un important groupe de personnalités de divers milieux professionnels, agissant comme catalyseurs de la promotion de la bonne volonté et de la coopération, pourra émerger des groupes ethniques en Bosnie-Herzégovine. La Malaisie est disposée à travailler avec des pays qui partagent le même point de vue pour contribuer à la réalisation de cette idée. Nous devons faire en sorte que la paix et la stabilité perdurent en Bosnie-Herzégovine, et nous devons contribuer aux efforts déployés en faveur de sa reconstruction rapide. En même temps, nous devons tous oeuvrer à ramener la justice dans la région des Balkans en veillant à ce que ceux ayant participé aux pires actes d'atrocité commis au cours de ce siècle reçoivent le châtiment qu'ils méritent.

Au fur et à mesure que nous approchons du XXI^e siècle, nos énergies et nos préoccupations doivent se centrer sur l'édification et le renforcement de la paix et de la prospérité. La paix et la sécurité sont les deux faces d'une même pièce : la paix nourrit la prospérité, tandis que la prospérité renforce la paix. La paix au plan national est soutenue par la démocratie, la bonne gestion des affaires publiques et la collaboration étroite entre les divers segments de la société.

La Malaisie, dont la société est multireligieuse et multiraciale, qui a célébré il y a moins d'un mois son quarantième anniversaire, a eu le bonheur de connaître la paix et la prospérité. Même si cela est dû en partie à des circonstances fortuites, il n'en demeure pas moins qu'une direction éclairée et un peuple déterminé à améliorer son sort y ont beaucoup contribué. Il est heureux que nous ayons eu la possibilité de gouverner le pays en usant du processus électoral et non des armes, grâce à des élections justes et libres et grâce également au fait que les diverses races s'entendent et partagent le pouvoir sur la base de principes démocratiques.

En créant l'harmonie raciale et sociale fondée sur un accord politique, nous avons pu éviter les nombreux traumatismes qu'ont eu à connaître des pays moins favorisés par la chance. Nous avons pu ainsi atteindre nos objectifs de développement dans une paix et une tranquillité relatives. Je suis heureux de dire que nous avons été en mesure de partager certaines des expériences que nous avons acquises dans l'édification d'une nation avec plusieurs de nos amis du monde en développement.

En dépit des nombreuses critiques proférées à son encontre dont certaines n'étaient pas entièrement justifiées, l'Organisation des Nations Unies, accusant les coups, a continué inébranlablement d'accomplir sa mission qui est de servir la communauté internationale, même si ses ressources ont diminué au cours de ces dernières années. Il est évident que dans un monde en perpétuel changement, qui devient de plus en plus complexe et unipolaire, l'ONU est le pilier de l'ordre international. Conscience de l'humanité et arbitre dans les conflits, l'ONU, malgré ses faiblesses, a su fonctionner en tant qu'instance indispensable à l'établissement de normes et d'institutions devant régir les relations internationales.

J'estime que les attaques contre l'ONU ont été trop loin. Si l'introspection qui les a suivies était inévitable et a eu un effet bénéfique sur l'Organisation, il est temps aujourd'hui de réformer l'ONU et de la remettre en mesure d'accomplir sa mission. Le Secrétaire général nous a présenté à cette fin un ensemble très complet de propositions de réforme, et nous lui savons gré. Il est évident qu'un vaste ensemble de réformes ne saurait, de par sa nature même, plaire à chacun des 185 Membres de l'Organisation. Le Secrétaire général s'est efforcé de présenter des propositions et des stratégies qui devraient rassembler le plus large appui des États Membres grâce à une série d'objectifs communs.

La Malaisie appuie la tendance générale de l'ensemble des propositions de réforme présentées par le Secrétaire général. Nombre des principales propositions sont en effet intéressantes et méritent de faire l'objet d'un examen approfondi. Nous appuyons le dispositif de gestion proposé par le Secrétaire général, qui serait créé dans le cadre de son Cabinet et qui dépendrait du Groupe de gestion de haut niveau, ainsi que sa proposition de créer un poste de vice-secrétaire général. Nous espérons que le Vice-Secrétaire général pourra non seulement aider un Secrétaire général surchargé de travail dans sa gestion du Secrétariat, mais assumer également d'importantes responsabilités dans le domaine du développement qui tient à coeur aux pays en développement.

La Malaisie se félicite également des mesures prises en vue de renforcer et d'améliorer la coordination entre le Siège de l'ONU et ses opérations sur le terrain. De même, nous appuyons la rationalisation des travaux de l'Organisation, qui prévoit notamment la reconstitution ou le regroupement de divers départements dans le but de consolider et d'intégrer leurs activités et de renforcer ainsi leur efficacité et leur rendement. Nous espérons qu'en menant à bien la réorganisation, le Secrétaire général aura présente à

l'esprit la nécessité de faire en sorte que les changements profitent à tous les États Membres, et en particulier à ceux du monde en développement.

Ma délégation participera activement à la discussion approfondie dont feront l'objet les propositions de réforme du Secrétaire général, quel que soit le cadre dont conviendront les États Membres, restant entendu qu'il devra faciliter leur application le plus tôt possible. En menant à bien ces réformes, cependant, nous ne devrions pas perdre de vue l'importance que revêt la santé financière de l'Organisation, que le Secrétaire général a lui-même soulignée. Le fonds d'avances renouvelables qui a été proposé est une initiative dont nous nous félicitons dans la mesure où il permettra d'apporter la solvabilité financière à court terme. Mais il est injuste, voire immoral, que le reste du monde soit tributaire des quelques pays qui, au nom d'intérêts nationaux égoïstes, font fi des traités et des accords internationaux ainsi que des dispositions de la Charte. Nous nous associons à l'appel urgent que le Secrétaire général a lancé aux États Membres pour qu'ils s'emploient à résoudre rapidement la crise financière de l'Organisation en s'acquittant des obligations financières qu'ils ont contractées envers cette dernière.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Dariusz Rosati, Ministre des affaires étrangères de la République de la Pologne.

M. Rosati (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais d'emblée, féliciter M. Oudovenko de son élection aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session. La délégation polonaise se félicite que la présidence de cette session ait été confiée à un éminent homme d'État de l'Ukraine, pays avec lequel nous entretenons des liens d'amitié et de coopération, se fondant sur la base des valeurs et des aspirations communes. Le Président peut compter sur le plein concours de ma délégation dans l'accomplissement de ses tâches importantes.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance et mon respect à M. Razali Ismail, distingué représentant de la Malaisie, pour l'excellente façon dont il a conduit les travaux de l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session. Je souhaite également exprimer mon admiration au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour la remarquable manière dont il a dirigé nos travaux.

Sept ans après la chute d'un monde polarisé, et à moins de trois ans de l'an 2000, nous vivons déjà dans une nouvelle ère. Sommes-nous conscients, nous, citoyens du

monde, des immenses changements et des nouvelles responsabilités que cela entraîne? Lorsque nous nous plaçons dans la perspective du «Pathfinder», sur Mars, ou de la station spatiale Mir, voyons-nous l'humanité dans son ensemble, ou au contraire, voyons-nous une fourmilière qui s'agite et qui est toujours prête à saisir quelques restes, mais à laquelle échappent l'esprit de synthèse et la perception de l'ensemble du monde.

Chacun de nous est confronté à ces questions, en particulier ici, dans cette salle. La responsabilité qui incombe à l'ONU de résister à des dangers, de relever des défis, d'éliminer des tensions et de constamment jeter des bases pour l'avenir, n'a pas été assumée. Le fardeau reste le même. Peut-être pèse-t-il aujourd'hui plus que jamais auparavant.

Depuis ce moment où, en 1945, à San Francisco, Arthur Rubinstein — remarquable virtuose du piano et grand patriote polonais — a inauguré fièrement l'ère des Nations Unies avec les notes de l'hymne national polonais, jusqu'à ce jour, notre Organisation a donné l'impression d'être ameutée vers des mesures d'urgence et non vers des programmes de travail d'ensemble et méthodiques. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité sont beaucoup trop préoccupés par les questions d'actualité. Néanmoins, déchirés par l'affrontement mondial entre le monde libre et le totalitarisme, ils ont tenté de trouver des mécanismes de dialogue et de négociation qui permettraient de protéger le monde d'un conflit global. Ils se sont acquittés de ce rôle. Personne, ni même les plus féroces adversaires de l'Organisation des Nations Unies ou les plus grands partisans de sa modernisation radicale, ne peut nier les accomplissements de l'Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde et le règlement des conflits locaux. Il faut saluer la vision et le génie politique des créateurs de la Charte Atlantique, qui est à la base de la création de notre Organisation. Leurs travaux ont résisté à l'épreuve du temps dans des circonstances qui étaient pourtant imprévisibles au moment où le système a été établi.

Jusqu'à présent, nous nous sommes concentrés sur les moyens d'éviter la guerre. Choqués par la tragédie de la seconde guerre mondiale et par les ravages d'anciens conflits, nous avons mis toute notre énergie au service du credo «jamais plus». Cependant, en se concentrant sur la prévention de la guerre, l'ONU n'a pas toujours accordé l'attention qui convenait à l'édification d'un monde pour les peuples, un monde de coexistence harmonieuse et de développement équilibré. J'entends insister sur ce point.

Il est temps d'accorder une plus grande attention à l'édification d'un monde pour tous les peuples, de toutes les races, de toutes les religions, et de toutes les cultures, pour les peuples d'un Nord plus riche et d'un Sud plus pauvre.

Un domaine important de la coopération internationale a été l'élimination des armes de destruction massive : nucléaires, chimiques et biologiques. Cette Organisation a fait une contribution importante à cette activité. Parmi les jalons importants dans ce domaine, je dois mentionner la promulgation de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction ainsi que la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous estimons également extrêmement importants les travaux actuellement menés pour donner au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires un caractère universel et élargir son application sur la base d'un régime mondial de non-prolifération nucléaire.

Nous attachons une importance particulière à la volonté manifestée par les États-Unis et la Fédération de Russie, confirmée lors du sommet d'Helsinki cette année, de poursuivre les négociations START qui les mèneront à une nouvelle étape qualitative impliquant une réduction radicale de leurs arsenaux nucléaires. Nous comptons que la ratification de START II par la Fédération de Russie qui conditionne ces négociations sera bientôt un fait tout comme nous espérons que nos attentes concernant la ratification immédiate de la Convention sur les armes chimiques par la Russie deviendra une réalité dans un proche avenir. Nous nous félicitons de la décision prise par le Président Clinton de soumettre au Sénat pour ratification le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires comme il l'a annoncé lui-même de cette tribune.

Tant pour des raisons humanitaires que pour les intérêts de notre pays en matière de sécurité, nous accordons beaucoup d'importance aux mesures effectives qui visent à limiter ou à interdire les armes classiques, y compris les mines terrestres antipersonnel. Nous nous félicitons des arrangements très importants concernant cette question dont nous sommes convenus à la dernière Conférence diplomatique d'Oslo. Nous estimons cependant que la consolidation et l'universalisation de ces accords devraient continuer d'être recherchées obstinément à la Conférence du désarmement de Genève, ce qui garantirait la participation aux négociations des principaux fabricants et exportateurs et contribuerait ainsi à mieux tenir compte des intérêts légitimes en matière de sécurité de tous les pays.

Dans le contexte du désarmement des armes classiques, j'avoue que c'est avec une profonde tristesse que ma délégation — comme tous les peuples du monde — a appris la nouvelle de la mort tragique de Diana, Princesse de Galles, grand défenseur de l'interdiction des mines terrestres.

Nous abordons actuellement une étape nouvelle et différente de l'histoire de l'ONU. Le moment est venu de nous poser des questions véritablement fondamentales sur l'avenir et d'y apporter des réponses. La paix mondiale est une valeur fondamentale, mais ne faudrait-il pas aller plus loin? À notre avis, la paix mondiale est une condition essentielle présidant à la protection de la dignité humaine et au respect des droits de l'homme, au renforcement de la justice économique et politique et au développement harmonieux et durable. Mais le moment est venu pour l'ONU de s'ouvrir davantage afin de pouvoir relever les défis de la civilisation contemporaine.

Les institutions des Nations Unies ont d'ores et déjà réalisé des progrès dans cette direction. L'expérience qu'elles ont accumulée ainsi que les accomplissements durables obtenus dans l'amélioration manifeste des conditions de vie de millions de personnes représentent un point de départ important. À cet égard, des fonds suffisants destinés à des programmes bien précis sont la condition préalable du succès. Nous nous félicitons des dons et des activités philanthropiques qui offrent une source de financement supplémentaire et témoignent clairement de l'appui du public. L'ONU a cependant besoin de bases solides pour mener ses activités, et il est donc indispensable que tous les Membres versent des contributions régulières.

Les réformes proposées par le Secrétaire général dans son rapport intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes» offre une base pour les changements fondamentaux à apporter aux activités de notre Organisation qui lui permettront de mieux répondre aux besoins et aux attentes de tous les pays Membres qui font face aux défis du XXIe siècle. C'est avec espoir et optimisme que nous nous félicitons des initiatives prises par le Secrétaire général. Nous estimons qu'elles permettront d'améliorer l'efficacité et une meilleure gestion du système des Nations Unies. Elles permettront de nous concentrer davantage sur les programmes de développement et de renforcer la crédibilité de l'Organisation. Elles renforceront les liens entre les États Membres et l'ONU. La Pologne appuie la voie proposée pour les réformes de l'ONU. Nous sommes disposés à coopérer activement au processus et à déployer davantage d'efforts pour revigorer le système des Nations Unies, notamment ses secteurs économique et social.

Il n'y a pas de menace immédiate d'un conflit mondial mais les conflits locaux pourraient souvent déboucher sur des conflits de plus grande ampleur. Le monde n'était pas à l'abri dans le passé de conflits régionaux ni même de conflits internes mais leur importance et leur ramifications semblaient moins importantes face à la menace que représentait un conflit mondial, ou bien ils étaient momentanément gelés par la guerre froide. En raison du dégel, les conflits locaux se sont embrasés avec une intensité redoublée. La communauté internationale, pleinement consciente de la menace qu'ils représentaient, s'est efforcée de les désamorcer avec plus ou moins de succès. L'ONU a naturellement eu le sens de ses responsabilités et pris des mesures en employant les moyens à la disposition du Conseil de sécurité. La Pologne appuie tous les efforts déployés pour instaurer le concept de déploiement rapide en vue d'améliorer la capacité des Nations Unies de réagir rapidement à des situations de crises. Notre expérience démontre que la capacité de traiter les conflits locaux devrait être l'une des priorités dans nos efforts visant à réformer le Conseil de sécurité.

L'idée de base qui sous-tend l'élargissement équilibré et la réforme du Conseil devrait être une efficacité accrue de ses travaux dans un environnement international qui connaît des changements fondamentaux. En raison de notre expérience acquise lors de deux années de participation au Conseil de sécurité, nous sommes enclins à conclure que l'efficacité des activités du Conseil de sécurité est grandement renforcée lorsque le Conseil bénéficie du plein appui des régions respectivement représentées à l'ONU. Nous soutenons donc les aspirations des divers groupes régionaux qui souhaitent obtenir des sièges supplémentaires au Conseil si sa composition est élargie. En même temps, la Pologne juge nécessaire d'accroître la représentation de l'Europe centrale et orientale au Conseil en leur accordant un nouveau siège. Mon gouvernement est favorable à l'accession du Japon et de l'Allemagne à des sièges permanents.

La Pologne compte parmi les pays qui sont convaincus de la nécessité de réformer le Conseil pour qu'il puisse s'adapter aux tâches actuelles et futures. Tout en mettant en oeuvre ces réformes, nous devrions tenir compte de deux tendances parallèles et parfois conflictuelles : la mondialisation et la régionalisation. La nouvelle notion de responsabilité régionale devrait être consolidée. Le poids de cette responsabilité repose sur les organisations régionales qui participent au règlement des conflits régionaux; en sont des exemples frappants les activités de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en Bosnie-Herzégovine et de l'Organisation de l'unité africaine.

Nous croyons que les organisations régionales devraient participer davantage aux activités de diplomatie préventive et de maintien de la paix tout en assurant l'entière compatibilité de leurs activités avec la Charte des Nations Unies. Ainsi, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OCDE) aide à l'accomplissement de la tâche fondamentale de l'ONU — le maintien de la paix et de la sécurité internationales — grâce à une active coopération régionale tant en ce qui concerne la prévention des conflits que la gestion des crises ainsi que le relèvement après le conflit.

Lorsque la Pologne assumera les fonctions de Président en exercice de l'OSCE en 1998, elle s'efforcera de maintenir et développer un haut niveau de coopération entre l'Organisation et l'ONU.

Dans un climat de paix mondiale, de plus grandes possibilités nous sont offertes de faire face aux conflits aussi anciens que l'humanité, tels que les conflits religieux, ceux entre riches et pauvres et entre différents groupes ethniques.

Le peuple polonais avec son expérience historique acquise au cours de périodes de liberté et de servitude, a aujourd'hui acquis une nouvelle expérience. La Pologne, en tant que pionnier du déblocage des années 90 qui a abouti à la fin d'un monde polarisé, connaît aujourd'hui des joies et des épreuves : la joie de retourner dans la famille des nations libres et les épreuves inhérentes à la période de transformation et de restructuration de notre économie.

Cette année, la Pologne a connu une épreuve amère, car nous avons dû lutter contre une catastrophe naturelle sans précédent : les inondations catastrophiques qui se sont produites dans le Sud et dans l'Ouest de notre pays. Je saisis cette occasion pour exprimer notre sincère reconnaissance aux pays, aux organisations et aux personnes de bonne volonté qui sont venus à notre aide. La leçon que l'on peut tirer de cette horrible expérience est que les grandes catastrophes naturelles représentent un danger que nous devons tous apprendre à braver ensemble.

Les inondations de cette année, dont la force destructrice a frappé notre pays, ont également eu des effets catastrophiques sur nos voisins, en particulier la République tchèque et l'Allemagne. Nous avons constaté que ces catastrophes peuvent être affrontées plus efficacement si les opérations de prévention et de secours sont organisées à l'échelle internationale, et en particulier à l'échelle transfrontalière.

Un vieux proverbe affirme que c'est dans le besoin que l'on connaît ses vrais amis. Mais l'on peut également trouver des amis dans des moments de succès et d'allégresse. Grâce à l'aide de nos amis, et à leur satisfaction, la Pologne a ouvert deux grandes portes cette année. Elle a été invitée à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et à l'Union européenne. Les négociations avec l'OTAN sont déjà en cours, et celles avec l'Union européenne commenceront au début de l'année prochaine. Il a été reconnu que nous sommes prêts à assumer ces responsabilités et que nous sommes capables de répondre aux conditions. La Pologne est maintenant considérée comme un membre fiable et respecté de la communauté des nations démocratiques.

Les résultats de nos récentes élections législatives ont confirmé que l'orientation fondamentale de notre politique étrangère demeure inchangée et qu'elle est appuyée par la majorité écrasante du peuple polonais.

Le monde est toujours imparfait. Des millions de personnes payent — de leur liberté, de leur dignité et parfois de leur vie — le prix de l'absence de démocratie et du non-respect des droits de l'homme. Il y a des forces qui se nourrissent d'antagonismes ethniques. La pauvreté est le sort de millions de personnes dans de vastes territoires. Mais d'autres problèmes de portée mondiale apparaissent également — les changements climatiques et les divers problèmes liés à l'environnement, l'écart toujours croissant entre les riches et les pauvres et l'insuffisance des services d'éducation et de santé. Les réformes que nous entreprenons devraient accroître la capacité des Nations Unies de traiter de ces questions importantes. J'aimerais parler de certains d'entre eux.

Grâce à une réforme profonde et bien conçue, nous devrions pouvoir équiper l'ONU de mécanismes lui permettant d'assurer le respect des droits de l'homme de tous les citoyens du monde dans une plus grande mesure qu'auparavant. L'évolution et la réforme de l'ONU inscrivent de manière très naturelle la question des droits de l'homme à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons de cette tendance. Il y a un lien évident entre la sécurité internationale et le respect des droits de l'homme, ce qui devrait être reflété dans les activités du Conseil de sécurité. Les événements qui ont eu lieu en Afrique ces dernières années ont confirmé une nouvelle fois de façon dramatique l'existence de ce lien.

L'année 1998 sera une année particulière pour les droits de l'homme. Il y a un demi-siècle, l'Assemblée générale adoptait la Déclaration universelle des droits de

l'homme, un catalogue des droits et des devoirs de l'individu. Néanmoins, la notion même de droits de l'homme est encore diverse d'une région à l'autre. Je pense qu'au seuil du XXIe siècle, comme nous l'avons souligné à Varsovie au mois de janvier lors de la célébration du centenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il est bon de voir comment on peut utiliser cette diversité pour édifier un concept universel des droits de l'homme, exactement comme le supposait au départ la Déclaration. En même temps, cependant, nous sommes opposés à toute tentative de procéder à une prétendue révision de la Déclaration universelle, qui doit demeurer une norme minimale commune pour toute l'humanité.

En tant que membre de la Commission des droits de l'homme de l'ONU à compter du 1er janvier 1998, la Pologne confirme sa volonté de poursuivre le dialogue et la coopération avec les représentants de tous les groupes régionaux. Le respect et la promotion des droits de l'homme sont pour nous tous un grand défi au seuil du XXIe siècle.

Nous croyons également qu'une coopération économique plus étroite avec les pays en développement les aidera à surmonter les difficultés et à participer activement à l'économie mondiale. La Pologne entreprend et continuera d'entreprendre des projets importants dans ce domaine. Nous voulons également signaler le rôle important que les institutions internationales jouent en fournissant une aide au développement en faveur des partenaires dont les revenus sont plus bas. Nous continuerons de leur apporter l'appui nécessaire à la mesure des tâches à entreprendre et de nos possibilités.

Il y a un an, à l'Assemblée générale, le Président polonais, M. Aleksander Kwasniewski, a fait une proposition demandant l'élaboration d'une convention internationale contre le crime transnational organisé. Nous avons été encouragés par le soutien massif dont cette initiative polonaise a bénéficié de la part des Membres de l'Organisation. Nous pensons que la communauté internationale devrait activement prendre des mesures pour enrayer l'expansion de ce cancer que représente le crime transnational. Nous devons nous assurer de la coopération effective des pays et des organisations intéressés.

Nous croyons que l'ONU trouvera pour elle-même un rôle créatif et constructif à jouer par le biais de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, à laquelle a été confiée la tâche d'élaborer cette convention. La Pologne est prête à coopérer avec d'autres pays pour étendre la portée et le champ d'application de la convention si cela répond aux besoins et aux attentes des États Mem-

bres. Nous apprécions le travail accompli à ce sujet par la Commission et nous espérons que l'Assemblée recevra un projet définitif de la convention à sa prochaine session.

Les questions relatives à l'environnement sont également importantes. Les plus importantes de toutes sont celles ayant trait aux changements climatiques. S'attaquer efficacement aux problèmes tels que l'effet de serre, la fonte des glaciers et la protection des forêts tropicales est une tâche qui dépasse la capacité d'un seul pays ou même d'une région. Il est difficile d'imaginer des mesures efficaces dans ce domaine si nous ne joignons pas nos forces.

Il est justifiable de se demander si l'ONU est une organisation capable d'accomplir ces tâches. Les doutes exprimés par les sceptiques ne sauraient être passés sous silence. Pourtant, la Pologne compte parmi les pays qui croient que le système des Nations Unies peut, grâce à l'effort collectif de ses Membres, relever ces défis. Cet effort doit viser, entre autres choses, la compréhension des dilemmes actuels et futurs qui vont au-delà du siècle actuel. Il doit être sous-tendu par la vision, partagée par tous les membres du système, de la forme qu'ils veulent donner au lendemain. Pour cela il faut avoir la volonté de mettre sur pied un système d'organisation efficace, chaque Membre assumant sa part de responsabilité. La Pologne d'aujourd'hui — démocratique, connaissant le succès économique, entretenant de bonnes relations avec tous ses voisins, associée par des alliances à l'Union européenne et à l'OTAN — est prête à participer à l'accomplissement de cette tâche.

Nous devons répondre aux attentes des Nations Unies. En tant qu'un des Membres fondateurs de l'Organisation, la Pologne ne cessera d'appuyer l'ONU, qui est une instance mondiale chargée de régler les problèmes et les différends, et en particulier de garantir un système juste et efficace de gestion des affaires publiques du monde visant à éliminer les menaces contre l'humanité. La Pologne est prête à jouer son rôle afin d'atteindre ces nobles objectifs.

Allocution de M. Fatos Nano, Premier Ministre de la République d'Albanie

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République d'Albanie.

M. Fatos Nano, Premier Ministre de la République d'Albanie, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue

au Premier Ministre de la République d'Albanie, S. E. M. Fatos Nano, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Nano (Albanie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux éminentes personnalités qui m'ont précédé à cette tribune pour féliciter M. Oudovenko de son accession à la présidence de l'Assemblée générale, à la présente session, et lui transmettre tous nos vœux de succès. Je souhaite en outre exprimer ma haute estime à son prédécesseur, M. Razali Ismail, pour la manière remarquable dont il a présidé et conduit la session précédente de l'Assemblée générale.

Je saisis cette occasion pour féliciter chaleureusement le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son élection au poste le plus élevé de notre Organisation mondiale. Nous sommes sûrs que, grâce à sa longue expérience en tant que fonctionnaire international, son sens de l'analyse et les mesures appropriées qu'il a prises pour mettre en oeuvre la réforme de l'ONU, les efforts que nous déployons pour renforcer et améliorer l'efficacité de l'Organisation seront couronnés de succès.

Avant de passer aux questions plus générales concernant nos travaux et nos efforts communs au sein de l'Organisation, je souhaite rappeler brièvement les événements graves qui se sont produits dans mon pays, en particulier pendant la première moitié de cette année, et qui ont également suscité l'inquiétude des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

L'Assemblée est déjà au courant de ce qui s'est passé dans mon pays, où le chaos et l'anarchie ont régné pendant plusieurs mois. C'est probablement la plus grave crise dont a été témoin notre histoire récente. L'Albanie a connu une époque singulière d'isolement chronique, de séparation quasi totale du reste du monde; une époque où, malgré de vastes possibilités et de vastes richesses humaines et naturelles, elle est restée sous-développée et pauvre. Nos difficultés de croissance sont directement liées à l'héritage des anciens régimes et d'un demi-siècle de communisme marqué, pendant et après l'effondrement du communisme et de ses structures, soit par l'absence d'institutions démocratiques, soit par l'inefficacité ou le mauvais fonctionnement de celles-ci, mais également par nos mentalités. Elles sont liées à des défauts et des faiblesses dans divers domaines : tendance manifeste à abandonner la liberté, intolérance partisane, absence de coopération constructive entre les partis, mauvaise gestion et corruption, comportements et décisions autocratiques — un phénomène qui n'est pas rare dans cette région du monde.

C'est la grande complexité de ces tendances et d'autres événements conjugués à l'effondrement des schémas d'investissement en pyramide prometteurs d'enrichissement rapide, qui a provoqué parmi la population un vaste mécontentement, maintes désillusions et la généralisation des troubles, ce qui a conduit le pays à la situation de chaos et d'anarchie sans précédent que je viens d'évoquer.

Dans ces circonstances, la communauté internationale a réagi avec diligence, faisant preuve d'un remarquable sens de responsabilité, d'unité et de solidarité parmi tous ses membres à l'égard de mon peuple et de mon pays, Membre de cette Organisation. La participation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Union européenne, l'aval du Conseil de sécurité de l'ONU et les efforts équilibrés et intenses, ainsi que la contribution de voisins et d'amis importants, nous ont aidés à empêcher une nouvelle détérioration de la situation et à atténuer la crise, puis, progressivement à la surmonter.

Nous souhaitons saisir cette occasion pour féliciter très chaleureusement l'OSCE de son profond dévouement, son Président en exercice, le Ministre Petersen, et son représentant personnel, l'ancien Chancelier autrichien, M. Vranitzky, ainsi que l'ONU et le Conseil de sécurité, qui ont réagi rapidement face à cette situation d'urgence en adoptant des décisions et des résolutions pertinentes et des mesures concrètes. Je tiens en outre à remercier chaleureusement tous les États qui ont fourni des contingents — la France, la Grèce, la Turquie, l'Espagne, la Roumanie, le Danemark, le Portugal, l'Autriche, la Belgique et la Slovénie — qui, sous la direction et le commandement avisé de l'Italie, ont contribué au succès des efforts déployés par la Force de protection multinationale pour s'acquitter pleinement de son mandat. Enfin, mais tout aussi important, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance et transmettre mes remerciements à l'Union européenne et à toutes les autres organisations internationales et régionales, aux États-Unis d'Amérique et à d'autres États, pour l'appui continu et l'aide qu'ils ont fournis à mon pays. Mon peuple leur doit beaucoup, mais il doit aussi beaucoup à chacun d'entre vous ici.

Cette assistance hautement appréciée nous a permis de nous engager sur la voie de la réconciliation et de rétablir progressivement la stabilité politique dans le pays. C'est le résultat des leçons de l'histoire que nous avons tirées des efforts déployés actuellement pour créer une Europe pacifique, démocratique et unie, sans murs et totalement libre, où les processus d'intégration seraient suffisamment ouverts pour n'exclure aucun pays, pas même les plus faibles, comme l'a dit le pape Jean-Paul II. C'est la seule voie à

suivre si l'on veut que les principes universels que cette Organisation mondiale et d'autres défendent soient en permanence respectés et protégés.

Le bon déroulement des élections tenues en Albanie le 29 juin, dans des conditions jugées adéquates et acceptables par la communauté internationale, peut et doit être le fondement d'un système démocratique stable. Ces élections ont montré le désir profond de mon peuple de préparer l'avenir démocratique en Albanie. Le Gouvernement de coalition qui a été formé à la suite de ces élections est fermement résolu à oeuvrer en s'inspirant d'une nouvelle philosophie fondée sur la coopération et la coexistence, ainsi que sur le partage des responsabilités à assumer, tant par la majorité que par la minorité. Notre critère principal sera d'utiliser au mieux les capacités internes en tant que meilleur moyen de maintenir l'esprit d'entente, le processus de réconciliation, la coopération constructive, la reprise économique et de susciter ainsi un retour général à la normale dans les plus brefs délais. C'est dans cet esprit si brillamment personnifié par une Albanaise qui s'est rendue célèbre dans le monde entier, Mère Térésa, que nous avons décidé d'oeuvrer.

Nous nous efforcerons de veiller à ce que ce processus favorise la transformation dont notre pays a besoin pour devenir un partenaire fiable, capable de partager réellement des valeurs démocratiques communes et de se montrer apte à s'intégrer progressivement mais sûrement dans les structures euratlantiques, comme il en a l'objectif.

Je souhaite informer l'Assemblée que le rétablissement de l'ordre public et de la sécurité dans mon pays demeure le principal problème auquel nous nous heurtons. Nous avons donc examiné minutieusement cette question. L'absence d'ordre public et de sécurité est incompatible avec le développement économique et les valeurs démocratiques. Des travaux intenses sont déjà en cours sur la base de plans à court et à long terme.

Un accent spécial a été mis sur la réorganisation de l'armée que nous avons entreprise dans le but d'en réduire progressivement la taille et de la rendre plus efficace et plus professionnelle sous le strict contrôle de la société civile, conformément à toutes les normes des armées modernes, afin qu'elle soit en mesure de s'acquitter de ses fonctions comme il convient et de jouer un rôle efficace dans les activités de partenariat. Plusieurs problèmes subsistent dans le domaine économique, où nous observons une quasi-paralysie de la vie économique et une détérioration de tous les indices micro et macroéconomiques. En coopération avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale et avec leur aide nous espérons être en mesure de

nous attaquer avec succès aux principales priorités économiques et sociales. Nous avons déjà commencé à oeuvrer dans cette direction à la fois en vue de pouvoir faire face à une situation d'urgence et dans une perspective à moyen et à long terme.

L'Albanie est déterminée à avancer sur la voie de la démocratie en général — la reconstruction, l'établissement et le bon fonctionnement des institutions démocratiques étant les fondements mêmes de la primauté du droit.

Toutes ces questions ont déjà été examinées à la réunion préparatoire de Rome en vue de la prochaine réunion ministérielle qui doit se tenir dans cette ville et de la Conférence des donateurs prévue à Bruxelles, le mois prochain. Nous nous préparons à ces réunions destinées à évaluer ce qui a été fait et ce qui peut être fait en étroite coopération avec les organisations pertinentes.

Au nom de mon gouvernement, je tiens à féliciter toutes les organisations internationales et les institutions financières, tant l'ONU et ses institutions spécialisées que les différents pays qui, depuis le début de ce processus, ont fait montre d'un intérêt et d'un engagement sans faille en oeuvrant dans leurs zones respectives de responsabilité.

L'objectif principal de mon gouvernement en matière de politique étrangère est de contribuer directement au renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans notre région et en Europe en nous intégrant graduellement à toutes les structures pertinentes euratlantiques.

Le passé, le présent et l'avenir de l'Albanie sont étroitement liés de différentes façons à ceux de nos voisins. Comme eux, nous avons non seulement des frontières communes mais, nous l'espérons, des valeurs et des intérêts communs ainsi qu'un avenir commun. Cela requiert notre pleine participation au processus d'intégration européen, dans une Europe commune unie par ses valeurs et non pas caractérisée par les frictions et l'affrontement.

Les rapports avec les pays voisins ainsi que la paix et la stabilité dans la région sont pour nous de la plus haute importance. Nous continuerons à oeuvrer de façon constructive et ouverte pour résoudre tous les problèmes en suspens dans les domaines qui touchent aux intérêts nationaux vitaux de l'Albanie et demeurent une source de préoccupation importante pour la communauté internationale. Un de ces problèmes a trait au Kosovo. Les questions étroitement liées — bonnes relations avec les pays voisins, la paix et la stabilité dans la région ainsi que la situation au Kosovo et sa solution juste — devraient être suivies de la même

manière sans que l'une d'entre elles ne prenne le pas sur l'autre.

Qu'il me soit permis d'évoquer ici la situation au Kosovo et de dire comment nous percevons son avenir, car si cette question n'est pas traitée comme il convient et réglée équitablement elle risque de continuer à menacer la paix et la stabilité régionales. Le Kosovo figure depuis des années à l'ordre du jour de la communauté internationale, et notamment de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de l'Union européenne. Malheureusement, la situation demeure inchangée et nous ignorons combien de temps le statu quo pourra être maintenu. Les violences et les brutalités policières, les violations massives et flagrantes des droits de l'homme ainsi que des droits politiques et nationaux — que nous condamnons fermement — se perpétuent au Kosovo. La République fédérative de Yougoslavie n'a montré aucun véritable signe concret de vouloir changer d'attitude et ce malgré trois résolutions de l'Assemblée générale, une résolution du Conseil de sécurité et de très nombreuses décisions et déclarations de l'OSCE.

Nous demandons à l'ONU, aux organisations et structures européennes, à tous ceux qui ont grandement contribué à mettre fin à la guerre en Bosnie grâce aux Accords de Dayton, ainsi qu'à tous ceux qui en ont le pouvoir et la volonté politique, de contribuer à exercer la pression nécessaire pour mener l'importante question des Balkans, toujours en suspens, sur la voie des négociations au moyen d'une médiation internationale appropriée afin de parvenir à une solution juste, pacifique et démocratique pour tous. Une mini-conférence du type Dayton à l'effet de régler tous les problèmes pendants de l'ex-Yougoslavie, y compris et prioritairement la question du Kosovo, pourrait peut-être arriver à un résultat positif par une européanisation de notre région qui commencerait avec une coopération réactivée des Balkans.

La présente Assemblée générale, nous l'espérons, sera en mesure de lancer un autre message à toutes les parties intéressées, et notamment au peuple du Kosovo, message indiquant que la communauté internationale continue d'être profondément préoccupée par la question et qu'elle en reste saisie, qu'elle appuie et encourage les démarches pacifiques et souhaite voir des changements intervenir dans la bonne direction.

Mon pays appuie sans réserve toutes les initiatives en cours pour assurer la mise en oeuvre totale et sans équivoque des Accords de Dayton. Il considère que toute tentative de contourner ou d'ignorer certaines dispositions de Dayton

est dangereuse et peut avoir des conséquences imprévisibles. Nous maintenons qu'il n'y a aucune alternative à la pleine mise en oeuvre de Dayton.

Le Gouvernement albanais est fermement engagé à promouvoir et à participer activement à la coopération régionale, en ayant à l'esprit que la démocratisation, la prospérité de l'économie de marché, les bonnes relations de voisinage et la coopération constructive constituent les conditions préalables requises pour l'environnement sûr et la prospérité que notre région mérite ainsi que pour la réalisation des aspirations de notre pays à une intégration européenne graduelle mais complète. Notre vision de l'avenir de notre région est une démarche du type Schengen. Nous pensons que des initiatives régionales telles que la Conférence sur la stabilité, la sécurité et la coopération en Europe du Sud-Est, la coopération économique dans la région de la mer Noire et les initiatives de la Communauté d'États indépendants sont, entre autres, des mesures valables qui contribuent également à cette fin.

L'Albanie apprécie vivement les efforts, l'assistance et la contribution de l'Organisation à la solution des conflits dans différentes parties de la planète. Nous souhaitons sincèrement que la paix soit rétablie et règne dans toute ces parties du monde qui connaissent encore des conflits internes ou autres. Nous espérons que le rôle et la contribution de l'Organisation, grâce à la pleine application de son programme de réformes, continueront d'aller plus avant dans cette direction. Tous les États Membres devraient agir au mieux pour atteindre cet objectif commun. Ainsi les principaux membres seraient en mesure de fournir une direction plus éclairée par le truchement des Nations Unies et, tous ensemble, nous pourrions travailler plus efficacement.

L'Albanie appuie sans réserve le processus de paix au Moyen-Orient et les initiatives actuelles pour ramener ce processus sur la voie de la paix. La confiance mutuelle doit être rétablie d'une façon ou d'une autre, car c'est la seule voie à suivre pour faire progresser les négociations de paix. Nous ne doutons pas que les efforts inlassables et concertés en cours pourront aboutir au résultat escompté.

Nous avons participé aux travaux de la dix-neuvième session extraordinaire sur l'environnement et les avons suivis avec un vif intérêt. Nous considérons qu'ils ont été fort utiles pour rechercher des solutions aux problèmes de l'environnement planétaire. De même, l'Albanie considère la session extraordinaire sur la lutte contre la drogue et les activités connexes, prévue pour l'année prochaine, comme une nouvelle contribution à la promotion et au renforcement

ultérieur de la coopération internationale dans ce domaine extrêmement sensible.

Le débat public qui s'est tenu au Conseil de sécurité en mai dernier sur les crises humanitaires et la protection de la population civile a démontré, une fois de plus, que les conflits suscitent une vive préoccupation et qu'il existe une volonté politique d'en venir à bout à leur tout début — avant qu'ils ne dégénèrent en crises réelles — voire de les prévenir. Nous espérons que cette volonté politique se concrétisera. La prévention est, en effet, le meilleur remède, car il peut être ensuite de plus en plus difficile et coûteux de traiter le mal.

L'Albanie a fait de son mieux pour apporter sa modeste contribution aux activités de l'ONU. Ainsi, nous figurons sur la liste des pays disposés à participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Notre objectif est de jouer à l'avenir un rôle encore plus actif dans cette direction, ainsi que dans les opérations de nature humanitaire internationale. Cet objectif a déjà été inclus dans notre plate-forme pour la réorganisation et la restructuration de l'armée.

Nous avons l'intention de jouer un rôle plus actif dans les activités des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Conseil économique et social, la Commission des droits de l'homme, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et des organismes principaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et autres. Les préoccupations individuelles devraient être traitées comme si elles étaient celles de tous et elles devraient effectivement le devenir. En s'occupant des préoccupations individuelles, la participation et la contribution de tous les membres de la communauté des États, chacun selon sa capacité, avec l'apport de toutes les ressources possibles, même les plus modestes, rendront l'Organisation plus universelle et plus constructive et son rôle vraiment plus efficace.

L'Organisation a entamé un processus de réforme générale de l'Organisation et de son système, qui vise à rendre l'ONU et son rôle vraiment plus efficaces, adaptés aux nouveaux défis et à la dynamique d'un monde en changement perpétuel. Pour ce faire, tous les Membres devraient dûment s'acquitter de leurs obligations. Nous pensons également que des efforts accrus sont nécessaires pour renforcer l'efficacité, tout en permettant à l'Organisation de jouer un rôle d'autant plus important. La réforme ne devait pas être menée pour le simple plaisir de réformer. Nous

estimons que nous avons le devoir de définir nos besoins de façon à être à même d'appliquer des réformes non limitées aux structures. Nous devons nous assurer que l'économie financière ne soit pas un exercice isolé mais bien un processus durable mettant l'accent sur les transferts vers le développement économique de ceux qui en ont le plus besoin. Nous appuyons les mesures convergeant dans cette direction. Nous avons très sérieusement pris note des travaux du Secrétaire général sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies en général et de ses propositions en matière de réforme du Secrétariat. Nous apprécions ses propositions et pensons qu'elles représentent la méthode d'approche appropriée.

La réforme du Conseil de sécurité est l'une des questions les plus délicates et fait partie du programme de réformes. Il a fallu à notre Organisation près de 50 années d'existence pour arriver à ce point. Personne ne peut dire avec certitude quand le Conseil de sécurité sera encore réformé à l'avenir, si toutefois cette réforme a lieu. Il y a peut-être encore du travail à faire dans cette direction, sans nécessairement se hâter ou se lancer dans des discussions interminables. Un objectif clair nous garantira la maturité nécessaire pour donner au Conseil une représentation appropriée, équilibrée, souple et démocratique, qui le rendra capable de faire face aux défis et aux objectifs du prochain siècle, à savoir, vivre dans la paix et l'harmonie, dans un monde meilleur que nous pourrions léguer à nos enfants.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de l'Albanie de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Fatos Nano, Premier Ministre de l'Albanie, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abel Matutes, Ministre des affaires étrangères de l'Espagne.

M. Matutes (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais, d'emblée, exprimer le double remerciement qui s'impose. Premièrement, je félicite l'Ambassadeur Hennadiy Oudovenko de son élection à la présidence de l'Assemblée générale, ainsi que l'Assemblée générale, qui a su élire un politicien sagace et expérimenté pour diriger cette session qui, pour nombre de raisons, s'avère exceptionnelle.

Je félicite également le Secrétaire général, car c'est la première session ordinaire à se réunir sous son mandat. M. Kofi Annan est un vétéran du système des Nations

Unies, ce qui explique comment, si peu de temps après avoir accédé aux fonctions de Secrétaire général, il a été capable présenter un important programme pour la réforme en profondeur de l'Organisation.

J'aimerais aussi déclarer l'appui sans réserve de mon gouvernement à la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères du Luxembourg au nom de l'Union européenne. L'Espagne partage l'attachement de l'Union européenne à l'égard de la réforme de l'Organisation, qui fait l'objet de ma déclaration.

Lorsque nous parlons de la réforme de l'Organisation, nous l'associons souvent à la crise financière que les Nations Unies traversent actuellement. Nous estimons toutefois important de dissocier les deux questions et de souligner que le processus de réforme ne doit pas être seulement un remède ou un facteur susceptible de sortir les Nations Unies de la crise financière. D'une part, la crise actuelle est fondamentalement une crise de contributions. Je reviendrai plus tard sur cette question. D'autre part, les présumés «échecs» de l'Organisation sont le reflet des limites de la coopération au sein de la communauté internationale actuelle.

Quoi qu'il en soit, il s'agit manifestement d'une crise de croissance. Les Nations Unies doivent s'adapter et se débarrasser des obstacles accumulés par l'Organisation pendant les années de la guerre froide et concevoir de nouveaux moyens de s'attaquer aux situations complexes auxquelles elles sont confrontées actuellement.

La grande qualité du programme de réformes présenté le 16 juillet par le Secrétaire général, s'appuyant sur l'aspect positif des réflexions des dernières années, est de présenter un plan complet d'adaptation de tous les secteurs de l'Organisation. L'expérience récente a démontré la difficulté d'appliquer des réformes partielles. Les rapports entre les principales fonctions confiées aux Nations Unies deviennent de plus en plus évidents : la paix et la sécurité internationales peuvent difficilement être maintenues sans coopération authentique en vue de la promotion du développement des différents États et régions du monde, et sans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Je voudrais, d'emblée, déclarer que l'Espagne approuve cette méthode d'approche et exprimer clairement qu'elle est disposée à apporter tout son appui au programme du Secrétaire général. Je vais maintenant présenter les positions du Gouvernement espagnol sur les principaux aspects du processus de réforme.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, c'est à n'en pas douter l'une des principales questions dont nous sommes saisis. Son succès déterminera si l'Organisation sera en mesure de renforcer sa légitimité et son efficacité futures dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La réforme du Conseil de sécurité est une tâche délicate, pour laquelle il sera nécessaire d'amender la Charte; elle doit donc être menée avec prudence, sans hâte et sur la base du consensus le plus large possible. Elle doit promouvoir une plus grande cohésion entre les Membres de l'Organisation en évitant d'accroître les tensions et la méfiance entre eux. Nous ne devons pas oublier qu'une réforme bâclée pourrait avoir de graves répercussions pour l'Organisation, et qu'elle pourrait entraîner une crise de confiance irréversible.

Un accroissement du nombre des membres du Conseil de sécurité, en particulier des membres permanents, est une question beaucoup plus litigieuse que l'amélioration de ses méthodes de travail. La catégorie des membres permanents du Conseil de sécurité a été créée dans un cadre historique qui a perdu sa pertinence. Qui plus est, l'élargissement de cette catégorie risque de créer des problèmes plutôt que des avantages. Nous estimons donc plus sage dans la situation actuelle de limiter l'élargissement à la catégorie des membres non permanents.

Les propositions actuelles concernant l'augmentation du nombre de membres permanents du Conseil de sécurité font appel à des formules qui cherchent à satisfaire les intérêts d'ailleurs légitimes d'un petit nombre d'États, mais elles ne règlent pas les graves problèmes qu'elles posent à la grande majorité des États Membres de l'Organisation, et c'est pourquoi ces mesures ne sont pas positives pour l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble.

En ce qui concerne le droit de veto, il est difficile, et nous en avons conscience, d'avoir pour objectif de le supprimer dans les circonstances actuelles, et c'est pourquoi nous proposons de limiter son exercice dans les cas où entre en jeu le Chapitre VII de la Charte. En tout état de cause, les propositions visant à limiter une décision à la création de nouveaux sièges permanents, tout en remettant à plus tard la discussion sur le point de savoir si ces sièges jouiront ou non du droit de veto, ne nous paraissent guère défendables.

Le rôle de premier plan joué par l'Organisation à la fin de la guerre froide dans l'établissement, le maintien et la consolidation de la paix ne connaît pas de précédents historiques.

L'Espagne appuie résolument les activités que l'ONU mène pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au cours de l'année écoulée, outre les contingents espagnols déployés au sein du Groupe international de police (GIP) et de la Force de stabilisation, les forces de mon pays ont participé au processus de démobilisation mené à bien par la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA). Nous avons également participé à la Force multinationale de protection pour l'Albanie qui, comme vient de le dire le Premier Ministre, a contribué à éviter un conflit interne grave. Par ailleurs, l'Espagne était disposée à participer à la Force multinationale pour le Zaïre. Mon gouvernement examine également les moyens d'accroître la capacité opérationnelle de l'ONU, en particulier en renforçant sa capacité de déploiement rapide.

S'agissant de cette question, je ne saurais manquer d'évoquer brièvement certaines situations qui intéressent particulièrement mon gouvernement. La détérioration de la situation dans la Republika Srpska est particulièrement inquiétante et nous devons continuer d'appuyer résolument ceux qui, au sein de ladite Republika, se montrent prêts à coopérer avec la Force de stabilisation, le Haut Représentant et les envoyés spéciaux.

Par ailleurs, l'Afrique subsaharienne mérite une attention particulière. La grave situation qui persiste encore dans la région des Grands Lacs et en République du Congo est particulièrement inquiétante. L'Espagne appuie les efforts de paix actuels ainsi que la tenue d'une conférence internationale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Par ailleurs, s'agissant de la situation en Angola, l'Espagne s'associe à l'appel lancé à l'UNITA, lui demandant de s'acquitter de ses obligations internationales et de permettre que la paix s'instaure dans ce pays.

Mon gouvernement juge fort satisfaisants les récents accords conclus à Houston pour débloquer le plan de règlement des Nations Unies pour le Sahara occidental et félicite le Maroc et le Front POLISARIO. Je souhaite également féliciter l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. James Baker, pour le travail de médiation efficace qu'il a réalisé. Mon gouvernement estime que la tenue d'un référendum libre et avec des garanties internationales au cours duquel le peuple sahraoui exercera son droit à l'autodétermination, constitue la seule voie acceptable pour le règlement de ce conflit. L'Espagne, qui a toujours appuyé le plan de règlement, estime que la prorogation du mandat de la

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) est indispensable. Mon gouvernement fait confiance aux parties en comptant qu'elles continuent de faire montre, jusqu'à la tenue du référendum, de la souplesse et de l'esprit constructif qu'elles ont affichés.

L'Espagne suit avec la plus vive inquiétude l'évolution de la situation au Moyen-Orient. Le processus de paix traverse certainement l'une des phases les plus difficiles. Néanmoins, cette voie de dialogue représente la seule option possible. L'Union européenne, en particulier par le biais de son Envoyé spécial — le diplomate espagnol Miguel Angel Moratinos — déploie des efforts importants. Je tiens à réaffirmer ici l'engagement du gouvernement espagnol à l'égard de ce processus et notre volonté de continuer d'oeuvrer activement en faveur de la paix et de l'entente entre les peuples de la région.

Avec la signature d'un Accord de paix définitif au Guatemala, processus au cours duquel mon pays a joué un rôle actif à la mission de vérification partielle de l'application des accords, la voie a été tracée pour la stabilité, le renforcement des institutions démocratiques et le développement durable au Guatemala. L'Espagne continuera à apporter son appui par des moyens concrets tels que la coopération multilatérale et bilatérale.

Comme je l'ai déjà indiqué, le maintien de la paix s'est transformé en activité multiforme. En marge des aspects militaires, il est essentiel de tenir compte des conséquences humanitaires des conflits. En effet, la mission humanitaire de l'Organisation des Nations Unies est de plus en plus liée au maintien de la paix. L'Espagne appuie donc les initiatives du Secrétaire général visant à améliorer la coordination et la capacité de déploiement rapide de la réponse humanitaire des Nations Unies par la création d'un bureau de la coordination des secours d'urgence.

Parallèlement à l'aide humanitaire officielle de mon gouvernement, je veux mentionner l'engagement de la société civile espagnole à l'égard de ces opérations humanitaires et rendre hommage à tous les coopérants internationaux, missionnaires qui, généreusement et au péril de leur vie, sont déployés dans des zones ravagées par les hostilités. Cinq coopérants et quatre religieux espagnols ont été assassinés au cours des derniers mois alors qu'ils accomplissaient leur tâche humanitaire. L'Espagne considère qu'il faut adopter des mesures supplémentaires pour protéger ceux qui participent à ces missions humanitaires, et nous avons l'intention de faire une proposition dans ce sens au cours de la présente session.

L'expérience tirée récemment du conflit en ex-Yougoslavie et au Rwanda a fait apparaître la nécessité de créer un organe judiciaire qui décourage l'impunité et facilite la réconciliation des sociétés meurtries par la guerre et la consolidation du processus de paix. La création d'une cour criminelle internationale représente donc une question de la plus grande importance pour le Gouvernement espagnol.

En toile de fond à ces activités, on retrouve le souci de protéger et de promouvoir les droits de l'homme, une des fonctions essentielles de l'Organisation des Nations Unies. À partir du 10 décembre prochain et tout au long de l'année 1998, nous célébrerons le cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ce qui sera le moment idoine pour faire le bilan de la situation et préparer des stratégies qui nous permettront de continuer de progresser dans la promotion de ces droits.

Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, le programme de l'ONU en matière de droits de l'homme doit être intégré dans toute la gamme des activités de l'Organisation. L'Espagne appuie la proposition du Secrétaire général visant à incorporer dans le Centre pour les droits de l'homme le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme et réaffirme la nécessité d'accroître les ressources destinées à ce programme.

L'Espagne maintiendra une politique active de défense des droits de l'homme et contribuera à ce que leur respect et celui des principes démocratiques acquiert un caractère général.

Une autre des fonctions majeures de l'Organisation des Nations Unies est la coopération pour le développement. L'Espagne attache du prix aux propositions présentées par le Secrétaire général à ce sujet. Je tiens à appuyer tout particulièrement les diverses initiatives prises par le Secrétaire général afin d'obtenir une plus grande libération des fonds en faveur des programmes opérationnels.

L'inclusion dans les activités de coopération au développement de critères non exclusivement économiques, mais aussi sociaux et environnementaux procède d'un concept auquel l'ONU attache une très grande importance dans les diverses conférences internationales organisées sous ses auspices. Je fais allusion au concept de développement durable.

Je voudrais à cet égard souligner l'importance qu'attribue le Gouvernement espagnol aux questions environnementales et l'intérêt particulier que nous portons au problème de la désertification qui affecte si directement l'Espa-

gne. Dans ce contexte, je voudrais rappeler que mon pays présente la candidature de Murcie au siège du secrétariat permanent de la Convention sur la lutte contre la désertification. Je suis convaincu que Murcie conviendrait parfaitement et vous demande pour cela votre appui.

La réalisation d'une coopération internationale efficace en matière de lutte contre le terrorisme constitue un objectif prioritaire pour mon gouvernement. Le phénomène du terrorisme ne peut être enrayé sans une coopération pleine et active dans tous les domaines. Les progrès réalisés dans le domaine conceptuel et celui de l'extradition au sein de l'Union européenne devraient avoir une suite au sein des Nations Unies. Le Gouvernement espagnol participe activement aux négociations sur la Convention internationale pour la répression des attentats à l'explosif, visant à créer un instrument efficace de lutte contre le terrorisme qui puisse être accepté par le plus grand nombre de pays possible. L'Espagne appuie également la Déclaration sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international et le supplémente à cette Déclaration approuvée par cette Assemblée à sa dernière session.

Dans ce contexte, je ne peux manquer de mentionner la situation dramatique que vit l'Algérie, pays voisin et ami de l'Espagne, qui bénéficie de la solidarité et de l'appui de mon gouvernement dans sa lutte contre le fléau du terrorisme. Le Gouvernement algérien peut également compter sur l'aide de l'Espagne pour poursuivre de manière résolue le processus de réforme politique qui doit obtenir l'appui le plus large possible de la population pour assurer une coexistence pacifique et durable et isoler le terrorisme.

La lutte contre le trafic des drogues est également une question de grande importance pour l'Espagne, qui indubitablement a des liens avec le terrorisme et la criminalité transnationale. À cet effet, mon gouvernement appuie la création à Vienne d'un centre international de prévention du crime ayant pour objet de renforcer la capacité de l'Organisation de combattre ces fléaux.

Pour ce qui est du désarmement et de la maîtrise des armements, l'Espagne se félicite du rôle décisif joué par l'ONU. L'Espagne se félicite des résultats de la Conférence d'Oslo et signera la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction en même temps qu'elle milite en faveur du traitement de cette question par la Conférence du désarmement à Genève.

Dans le même ordre d'importance figurent l'élaboration d'un protocole venant renforcer la Convention sur les

armes biologiques, notamment en matière de vérification, la négociation d'une convention sur l'interdiction de la mise au point de matière fissile en vue de la fabrication d'armes nucléaires, et l'amélioration du contrôle et de la transparence en matière d'armes classiques.

Le processus de décolonisation a été, sans aucun doute, un des plus grands succès de l'Organisation. Il pourrait dès lors sembler anachronique d'aborder cette question alors que cette intervention est centrée sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies, sur le présent et le futur plus immédiat, et non sur le passé. La réalité est que, malheureusement, subsistent des situations coloniales non encore réglées et dont notre Organisation doit continuer à s'occuper.

Parmi celles-ci, la question de Gibraltar affecte directement et douloureusement l'Espagne. L'existence sur notre territoire de cette colonie d'un État qui, de surcroît, appartient comme l'Espagne à l'Alliance atlantique et à l'Union européenne constitue une anomalie et un anachronisme que nous essayons de régler dans le cadre de la doctrine établie par les Nations Unies. Dans sa résolution 2353 (XXII) et conformément à sa résolution 1514 (XV), l'Assemblée générale a reconnu que le statut colonial de Gibraltar attente à l'intégrité territoriale espagnole et que le principe de la libre détermination n'est donc pas appliqué. Le territoire de Gibraltar faisait partie intégrante de l'Espagne et, lorsqu'une base militaire est venue s'établir, les Espagnols qui y habitaient ont été expulsés.

Compte tenu de l'invitation lancée à plusieurs reprises par les Nations Unies à l'Espagne et au Royaume-Uni pour régler cette question par la négociation, mon gouvernement poursuit la recherche d'une solution dans le cadre bilatéral établi par la Déclaration de Bruxelles de novembre 1984. Les autorités espagnoles ont assuré à maintes reprises que les intérêts légitimes des habitants de Gibraltar seraient respectés. Tout récemment, j'ai fait publiquement une offre très généreuse : après la réintégration de Gibraltar à l'Espagne, les habitants actuels de cette colonie pourraient conserver les principaux aspects de leur situation économique et juridique. Nous croyons que cette offre pourrait nous aider à faire progresser les négociations bilatérales avec le Royaume-Uni.

Nous convenons tous du caractère irremplaçable de notre Organisation et de la nécessité de la réformer. Mais notre Organisation ne peut prospérer et la réforme ne peut être menée à bien si les États Membres ne s'acquittent pas pleinement de leurs obligations financières. Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général lui-même, la crise financière

actuelle de l'Organisation est une crise de paiement. Le paiement ponctuel et intégral des quotes-parts constitue une obligation juridique internationale que tout État respectueux de la légalité internationale doit reconnaître. Il est inacceptable que ce paiement ou celui des arriérés soit assujéti à des conditions imposées par un État Membre. À terme, cette ligne de conduite mènerait à la faillite de l'Organisation que nous défendons.

L'an dernier déjà, l'Union européenne a présenté une proposition visant à inciter les États à s'acquitter de leurs obligations financières vis-à-vis de l'ONU et à établir un barème des quotes-parts plus juste. L'Espagne espère que cette proposition pourra faire l'objet d'un examen détaillé à la présente session.

L'Organisation des Nations Unies est la principale tribune internationale chargée de maintenir la paix et la sécurité internationales, de promouvoir le développement, les droits de l'homme et les libertés fondamentales des individus et d'assurer la coopération entre les États. Sa nature indispensable s'est particulièrement affirmée ces dernières années.

Pour terminer, je tiens à réitérer que le Gouvernement espagnol est fermement attaché aux objectifs fixés par la Charte des Nations Unies, et réaffirmer notre décision inébranlable de continuer à participer au processus de réforme, convaincus que tous ensemble, nous parviendrons à adapter l'ONU aux exigences du nouveau millénaire.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de l'Islande, S. E. M. Halldór Ásgrímsson.

M. Ásgrímsson (Islande) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis de commencer par féliciter M. Oudovenko de son élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale et l'assurer du plein appui de ma délégation.

Le nouveau Secrétaire général, M. Kofi Annan, en fonctions à ce poste depuis moins de neuf mois, a déjà marqué les travaux de l'ONU de son empreinte. Il a dirigé les efforts de réforme de notre organisation d'une manière efficace, juste et équilibrée. Je l'en félicite et l'assure de l'appui sans faille de mon gouvernement dans l'accomplissement de sa mission importante.

De plus en plus, en nous rapprochant du nouveau millénaire, nous apprécions la valeur de la coopération interna-

tionale, comme l'a clairement montré la première réunion historique de la session ministérielle du Conseil permanent de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)/Russie qui a eu lieu dans cet édifice aujourd'hui.

La révolution de l'information avance, une nouvelle approche du concept de voisinage mondial prend un nouveau sens et l'abolition progressive des barrières commerciales élèvent le niveau du bien-être économique dans diverses parties du monde. En même temps, la communauté mondiale est confrontée à des défis d'une nouvelle ampleur, qui obligent les gouvernements à mettre en commun leurs ressources et à oeuvrer ensemble.

Des forces mondiales réduisent de bien des façons les frontières traditionnelles entre les États. La tendance exige le renforcement des organisations internationales compétentes pour s'attaquer aux questions qu'aucun État ou groupes d'États ne peut traiter isolément. Par conséquent, il est crucial que nous renforçons l'ONU. Sans une ONU revitalisée, la communauté internationale ne sera pas en mesure de relever les principaux défis du XXIe siècle.

Malheureusement, notre organisation n'est pas dotée des ressources nécessaires pour relever ces défis. On attend de l'ONU beaucoup plus qu'auparavant, et les ressources limitées dont elle dispose n'ont aucune commune mesure avec les tâches à accomplir. Inévitablement la question se pose : souhaitons-nous donner à l'ONU un mandat clair et bien axé et renforcer son pouvoir d'action pour lui permettre d'exécuter ce mandat? À mon avis notre réponse doit être la même que celle que Winston Churchill a donnée une fois :

«Donnez-nous les outils et nous terminerons l'ouvrage.»

Une fois de plus nous demandons instamment à tous les États Membres de verser leurs contributions à l'Organisation en entier et en temps voulu. La réforme de l'ONU que propose le Secrétaire général est la plus complète de toutes celles qui ont été présentées à ce jour pour transformer l'ONU de demain en un instrument capable de servir les intérêts communs de tous les peuples, guidé par les principes durables de la paix, des droits de l'homme, de la primauté du droit et du progrès social, consacrés dans la Charte il y a plus d'un demi-siècle. Présenté à la fin d'un débat approfondi et utile, le rapport du Secrétaire général est en grande partie un exposé des points de vue exprimés par les différents gouvernements.

Inévitablement, le rapport représente un compromis, qui ne satisfera probablement pas tous les souhaits d'un seul

État ou d'un groupe d'États quelconque. Mais, pris dans son ensemble, il représente le meilleur effort déployé pour obtenir ce qui peut réalistement l'être compte tenu des circonstances actuelles. L'ensemble des réformes doit, à notre avis, être accepté dans son intégralité.

Une discussion centrée sur le rapport du Secrétaire général devrait stipuler le débat qui a lieu actuellement entre les États Membres sur une augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité, ainsi que sur une représentation plus équitable au Conseil. Les pays nordiques ont présenté ensemble leurs idées sur cette question. L'Islande se félicite du document soumis par le Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité, qui dans une grande mesure est conforme aux suggestions des pays nordiques, et elle espère que les efforts déployés pour résoudre cet aspect fondamental de l'ensemble du processus de réforme seront couronnés de succès pendant la présente session.

Bien que la réforme de notre organisation et sa crédibilité à long terme doivent avoir une haute priorité, des conflits régionaux exigent notre attention constante.

Au Moyen-Orient, la situation a rarement été plus incertaine depuis la signature des Accords d'Oslo. Les parties aux Accords ne doivent pas se laisser détourner de la poursuite de la paix. Elles doivent s'abstenir de créer des obstacles inutiles sur la voie de la paix par des provocations susceptibles de causer hostilité, suspicion et peur. Il faut reconnaître clairement et catégoriquement que le terrorisme perpétré contre des civils innocents est totalement incompatible avec la poursuite de la paix. Les deux parties doivent veiller à ce que les normes internationales relatives aux droits de l'homme et au droit international humanitaire soient respectées.

Un continent africain perturbé reste à la première place de l'ordre du jour de l'ONU. Dans l'Afrique subsaharienne, en particulier la région des Grands Lacs, la situation est préoccupante. L'ONU, en coopération avec les dirigeants et les organisations régionaux, ne doit épargner aucun effort pour empêcher que de nouvelles souffrances soient infligées aux peuples de cette région.

Par contre, des événements encourageants ont eu lieu au Sahara occidental, où des pourparlers directs, tenus sous les auspices de l'Envoyé personnel du Secrétaire général, ont largement amélioré les perspectives de la tenue d'un référendum sur l'avenir de la région.

La maîtrise des armements et le désarmement continueront d'occuper une place importante dans les activités de

notre organisation. C'est dans le domaine des armes classiques que réside notre objectif le plus immédiat : parvenir à une interdiction complète de l'arme la plus terrible qui tue et mutilé des personnes innocentes, à savoir la mine antipersonnel. La Conférence d'Oslo, qui a traité de cette menace et qui vient de se terminer récemment, a dûment imprimé un élan bienvenu aux travaux qu'exige la conclusion d'un traité contraignant. L'Islande prie fermement et instamment tous les États d'éliminer cette arme inhumaine de leurs arsenaux.

Les droits de l'homme, qui ont une valeur intrinsèque, sont également une partie vitale des efforts visant à assurer la paix et la stabilité dans des régions déchirées par les guerres et les conflits internes. L'année prochaine nous célébrerons le cinquantenaire de la Déclaration des droits de l'homme. Mon gouvernement se félicite de la rationalisation des activités de l'ONU proposée par le Secrétaire général dans le domaine des droits de l'homme, preuve du ferme accent mis sur cet aspect essentiel de notre travail.

Malheureusement, les droits de la personne continuent d'être ignorés eu égard aux femmes. Comme le Secrétaire général l'a observé dans cette instance au début de la semaine, la violence contre les femmes est devenue la violation des droits de l'homme la plus fréquente. La communauté internationale doit travailler plus énergiquement pour rectifier cette situation et améliorer le sort des femmes partout, surtout par le biais d'une meilleure éducation et la création d'emplois.

Le trafic des drogues est un danger qui ne connaît pas de frontières. À un degré plus ou moins grand, il nous touche tous. Outre le coût en vies humaines et en souffrances qu'il représente, nous sommes témoins des catastrophes qui découlent de l'abus des drogues, la prolifération du sida, la prostitution et le crime. L'Islande se félicite des efforts déployés par l'ONU dans le domaine de la prévention de l'abus des drogues, et attend avec intérêt la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème des drogues en juin prochain.

L'année prochaine a été proclamée Année internationale de l'océan par les Nations Unies. Les océans du monde sont une part essentielle de la biosphère de la terre, en plus d'être la plus grande source de protéines de l'humanité. Dans certaines régions du monde, cette ressource vitale est désormais menacée. Aussi est-il important de mettre cette Année internationale de l'océan à profit pour sensibiliser davantage l'opinion publique à ce problème et renforcer les efforts faits pour protéger l'écosystème marin. Un accord

mondial, juridiquement contraignant, devrait être conclu afin de limiter l'émission de polluants organiques persistants.

Les problèmes affectant l'écosystème marin exigent une meilleure coordination au niveau mondial, ainsi que dans l'utilisation durable, de la conservation et de la gestion des ressources biologiques. Il faut en même temps reconnaître que la principale responsabilité de l'exploitation durable des ressources marines incombe avant tout aux États qui dépendent de ces ressources pour leur survie. De même, si les gouvernements doivent travailler avec les organisations non gouvernementales, il convient de résister à la pression aveugle des groupes protectionnistes qui cherchent à briser le lien vital entre la protection de l'environnement et les intérêts économiques personnels.

Bien qu'il ne soit pas encore en vigueur, l'Accord sur l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, du 10 décembre 1982, relatif à la conservation et à la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs, qui offre un cadre à la coopération régionale dans la préservation et la gestion de ces stocks, a déjà eu un impact positif. Dans l'Atlantique Nord, par exemple, on examine actuellement les conventions sur la gestion des pêcheries afin, notamment de les adapter aux dispositions de cet accord. L'Islande lance un appel pressant aux États Membres pour qu'ils ratifient cet accord.

En tant que nouveau membre du Conseil économique et social, l'Islande s'est félicitée de la discussion approfondie tendant à favoriser la création d'un environnement de nature à encourager le développement, qui doit avoir lieu au cours de la session de fond de cette année. On ne peut que s'inquiéter du fait que le fossé entre les riches et les pauvres continue de s'élargir. À une époque d'expansion mondiale tant du commerce que de l'investissement, les pays les moins développés ont vu leur part du commerce mondial diminuer de moitié en deux décennies. Nombre d'entre eux sont menacés d'exclusion des marchés mondiaux et d'une marginalisation économique.

Les éléments clefs pour atteindre un développement économique durable reposent sur un cadre politique sain, de nature à encourager une croissance stable, un secteur privé dynamique, un renforcement des infrastructures institutionnelles et juridiques et, tout aussi important, une conduite avisée des affaires publiques et des mesures permettant de lutter contre la corruption. En même temps, il faut nous concentrer sur des stratégies de développement humain. Le renforcement de l'éducation et des systèmes scolaires ainsi

que des services sociaux et de santé doit être partie intégrante de toute stratégie solide de développement.

Nous devons mobiliser le secteur privé dynamique, ainsi que l'aide publique au développement, tant bilatérale que multilatérale, afin d'assurer une croissance durable et une réduction de la pauvreté dans les pays en développement.

En tant que Président de la section nordique et baltique du Comité du développement de la Banque mondiale, j'entends insister sur le rôle important que joue le Groupe de la Banque mondiale dans le contexte de la coopération au développement. Je tiens à réitérer ce que j'ai dit à Hong-kong au début de cette semaine, à savoir que l'initiative relative à la dette des pays pauvres très endettés doit aboutir à une solution permanente du problème que pose le fardeau insoutenable de la dette de ces pays.

Pour terminer, j'ajouterai que nous vivons à une époque où des défis extraordinaires se posent à l'Organisation des Nations Unies et à ses États Membres. C'est pourquoi nous avons besoin d'une organisation dynamique, forte et confiante, apte à nous conduire vers le XXIe siècle. Pour qu'une telle organisation devienne réalité, nous devons nous concentrer sur une réforme efficace et pertinente. Nous devons utiliser l'élan donné à ce processus et ne pas gaspiller notre temps en débats inutiles et répétitifs. L'occasion qui s'offre à nous aujourd'hui pourrait ne pas se représenter avant longtemps.

La séance est levée à 13 h 5.